

ΑΝΕΚΔΟΤΑ ΔΙΠΛΩΜΑΤΙΚΑ ΕΓΓΡΑΦΑ  
ΤΗΣ ΠΡΟΕΠΑΝΑΣΤΑΤΙΚΗΣ ΠΕΡΙΟΔΟΥ  
ΤΟΥ 1866 ΕΝ ΚΡΗΤΗ

Ἡ κρητικὴ ἐπανάστασις τοῦ 1866, ποὺ τόσον συνετάρραξεν ὀλόκληρον τὸν Ἑλληνισμόν καὶ διὰ τὴν ὁποίαν τόσον ἠσυχολήθησαν παλαιότεροι καὶ σύγχρονοι ἔρευνηταί<sup>1</sup>, ἦτο μία ἐντονωτέρα προσπάθεια προγενεστέρων ἐνεργειῶν τοῦ ὑποδούλου κρητικοῦ λαοῦ, ἵνα ἀποσειση μίαν ἐπάρατον δουλείαν.

Ἄν ὅμως ἡ ἐν λόγῳ ἐπανάστασις ἠρηνήθη πανταχόθεν καὶ ἡ ἱστορία τὴν ἔχει τοποθετήσει πλέον εἰς τὰς λαμπράς της σελίδας διὰ τὸν ἡρωϊσμόν τῶν Κρητῶν, ἡ πρὸ αὐτῆς περίοδος, πλήρης γεγονότων, συγκρούσεων καὶ διπλωματικῶν κινήσεων μένει σχεδὸν ἀνεξερεύνητος.

Τὴν ἀπὸ πάσης πλευρᾶς ἐξέλιξιν τῆς προεπαναστατικῆς ταύτης περιόδου, ἡ ὁποία εἰς τὰ μέχρι τοῦδε ἐκδοθέντα ἱστορικὰ πονήματα συντομώτατα καὶ ἐν γενικαῖς μόνον γραμματῖς ἀναφέρεται<sup>2</sup> καὶ εἰς τὴν ὁποίαν ἐνεργὸν μέρος ἔλαβον οἱ ἐν Κρήτῃ Πρόξενοι τῶν Δυνάμεων, θὰ παρακολουθήσωμεν διὰ τῶν κατωτέρω ἱστορικῶν ἐγγράφων.

Πάντα τὰ ἐγγράφα ταῦτα ἐλήφθησαν ἐκ τοῦ εἰς τὸ Γαλλικὸν Ὑπουργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν ἀρχείου τοῦ Γαλλικοῦ Προξενείου Χανίων τοῦ XIX αἰῶνος καὶ εἶναι κατεχωρημένα διὰ τὴν ἐν λόγῳ χρονικὴν περίοδον εἰς τόμον τὸν ἐπιγραφόμενον «Turquie 1864 - 1865 - 1866. La Capée No 5».

Τὰ διπλωματικά αὐτὰ ἐγγράφα ἀντεγράφησαν ὡς ἀκριβῶς ἔχουν καὶ μετεφράσθησαν ἐκ τῆς ἑλληνικῆς ἢ τουρκικῆς εἰς τὴν γαλλικὴν, εἰς ἣν δηλαδὴ γλῶσσαν εὐρίσκοντο ἐν τῷ πρωτοτύπῳ, τοῦ ὁποίου ἀγνοοῦμεν τὴν ὑπαρξιν, καὶ ἐστάλησαν ὑπὸ τοῦ Γαλλικοῦ Προξενείου Χανίων εἰς τὸ Ὑπουργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν τῆς Γαλλίας.

<sup>1</sup>) Τωμαδάκη Ν., Συμβολὴ εἰς τὴν βιβλιογραφίαν τῶν κρητικῶν ἐπαναστάσεων (Β' Βιβλιογραφία τῆς ἐπαναστάσεως 1866 - 1869). Ἐπετηρὶς Ἑταιρείας Κρητικῶν Σπουδῶν. Τόμ. Β', Ἀθήναι 1939.

<sup>2</sup>) Πισσαδοπετράκη Γρ., Ἱστορία τῶν Σφακιῶν. Ἀθήναι 1888, σελ. 455 - 493. (Περιέχει τὴν προεπαναστατικὴν περίοδον ἐν σχέσει μὲ τὴν δρᾶσιν τῶν Σφακιανῶν). Κριάρη Π., α) Ἱστορία τῆς Κρήτης (Μέρος Α'). Ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῆς ἐπαναστάσεως τοῦ 1866 - 69 Χανιά 1901, σελ. 97 κ. ἑ. β) Ἱστορία τῆς Κρήτης (Νέα). Ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων. Τόμ. Γ', Ἀθήναι 1935, σελ. 51 - 102 (Περιέχει τὴν ἀνάληψιν τῆς Γενικῆς Διοικήσεως Κρήτης ὑπὸ τοῦ Βελῆ καὶ λοιπῶν Πασάδων). Ψιλᾶκη Β, Ἱστορία τῆς Κρήτης. Τόμ. Γ', Χανιά 1909, σελ. 821 κ. ἑ.

Ἡ ἐπανάστασις τοῦ 1841 ἐν Κρήτῃ ἀπέτυχε καὶ ἡ ἔνοπλος διαμαρτύρησις τοῦ 1858 ὑπενθύμισεν εἰς τὸν Τοῦρκον κατακτητὴν ὅτι ὁ ὑπόδουλος Κρῆς ἤτο πρόθυμος νὰ συνεχίσῃ τὸν ἀγῶνά του διὰ τὴν ἀναγνώρισιν τῶν στοιχειωδῶν ἀνθρωπίνων δικαιωμάτων.

Ὁ Γάλλος περιηγητὴς καὶ ἱστορικὸς G. Perrot<sup>3</sup> γράφει, ὅτι τὴν πρώτην αἰτίαν τῆς ἐπαναστάσεως ταύτης τοῦ 1866 δέον νὰ ἀναζητήσῃ τις εἰς τὴν ἔνοπλον τοῦ 1858 διαμαρτύρησιν.

Ἡ προσωρινὴ τότε παῦσις τοῦ ἀναβρασμοῦ τοῦ κρητικοῦ λαοῦ μὲ τὴν ἀγγελίαν τῶν μεγάλων παραχωρήσεων ἐκ μέρους τοῦ κατακτητοῦ ἀνεστάλη καὶ αἱ ὑποσχέσεις ἀπεδείχθησαν ὅμοιαι τῶν κατὰ καιροὺς ὑπὸ τῶν Τούρκων διατυμπανισθεισῶν.

Ὁ Τοῦρκος Γενικὸς διοικητὴς Ἰσμαήλ Πασᾶς ἀποδεικνύεται ἐχθρὸς τῶν Κρητῶν μὲ τὴν ἐπιβολὴν ἀνόμων φόρων, μὲ τὴν διάλυσιν τῆς τοπικῆς συνελύσεως, μὲ τὰς ραδιουργίας του, μὲ τὰς συλλήψεις τῶν ἐπιφανῶν Κρητῶν, μὲ τὸ μοναστηριακὸν ζήτημα, μὲ τὴν προστασίαν τὴν ὁποίαν παρεῖχεν εἰς τοὺς φονεῖς τῶν Κρητῶν Τούρκους.

Ἡ ἔκρυθμος αὐτὴ κατάστασις εἶχεν ἐξαπλωθῆ εἰς ὀλόκληρον τὴν Κρήτην. Φόνοι, συναθροίσεις ὀπλισμένων, μονομερεῖς ἐπεμβάσεις τῶν ἀρχῶν, ἐπέμβασις στρατοῦ εἶναι χαρακτηριστικὰ γνωρίσματα, ὡς μαρτυρεῖ τὸ ἀκόλουθον ἔγγραφον<sup>4</sup>, ἥδη ἀπὸ τὰ τέλη τοῦ Μαρτίου τοῦ 1864.

\*Αριθ. ἔγγραφου 1.

La Canée le 27 Mars 1864

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques temps une grande agitation règne à Candie où déjà des désordres regrettables ont eu lieu. D'après les rapports parvenus, tant à l'autorité locale qu'à mes collègues et à moi, il résulte que le caïmakan de Candie par son inertie les a, sinon encouragés, du moins si faiblement réprimés, que l'opinion générale en fait retomber sur lui la responsabilité; suivant M. Ittar, cette responsabilité doit être aussi partagée par le Bimbachi de la police dont l'attitude partielle envers les Turcs a mécontenté les Chrétiens.

Le 16 de ce mois vers quatre heures de l'après-midi, quatre Turcs ivres attendaient, à la sortie de l'église grecque, les

<sup>3</sup>) Ψιλάκη Β, "Ἐνθ' ἀ., σελ. 869.

<sup>4</sup>) Archives des affaires étrangères. Turquie 1864 - 1865 - 1866. La Canée, σελ. 3 - 7.

femmes pour les insulter. L' évêque sortant à son tour, leur reprocha leur conduite, les engageant à se retirer, mais loin d'écouter ses représentations, ils l' injurièrent et un d' eux tira même son couteau dont il le menaça. Heureusement, des Grecs, avertis de ce qui se passait, accoururent sur les lieux et purent empêcher le coup d' être porté.

La police, arrivée à son tour, s' empara des coupables qui furent conduits en prison, et si la tranquillité publique n' a pas été troublée, c' est plutôt, à ce qu' il paraît, au bon sens dont les Chrétiens ont fait preuve en cette circonstance, qu' à l' activité de l' autorité, que cet heureux résultat est dû. Le chef de police, en effet, aussitôt informé de ce qui se passait, au lieu de courir sur les lieux ou sa présence était réclamée, appelait autour de lui les Turcs qu' il rencontrait leur demandant, d' après ce qui m' est assuré, de lui prêter main forte contre les Chrétiens, et son premier acte, au lieu de s' emparer des Turcs auteurs du désordre, a été de se ruer sur les Grecs.

Hamid Bey, que je vis aussitôt que je reçus de M. Ittar le rapport dont je viens de donner à Votre Excellence un résumé exact, m' assura qu' il avait expédié à Candie des ordres sévères, et qu' il avait engagé le caïmakam à surveiller son Bimbachi, il ajouta que les Chrétiens seraient satisfaits de la réparation accordée à leur évêque, et m' assura qu' il ne dépendrait pas de lui qu' une justice éclatante soit faite.

M. Ittar ne m' ayant pas entretenu de cette affaire, je la crus terminée et je pensai inutile de la porter à la connaissance de Votre Excellence.

Mais, une lettre que j' ai reçue ce matin de Candie m' apprend que, dans la nuit du 24 au 25 de ce mois, un Turc ayant été assassiné par un Grec, les Turcs se réunirent le matin sur la place du Conseil, demandant à haute voix la mise à mort immédiate de l' assassin, et menaçant, dans le cas où cette exécution n' aurait pas lieu, de se venger eux - mêmes.

L' autorité locale aurait dû user des moyens qu' elle possède pour disperser un pareil rassemblement, mais soit crainte soit inertie, elle parla avec les groupes, et le Cadi alla même jusqu' à promettre à cette populace qu' il serait fait, avant une heure, droit à sa demande.

Un fait que M. Ittar ignorait sans doute et que j' ai appris de Hamid Bey lui - même, accuse la conduite du Caïmakam de Candie.



L' assassinat a été commis dans la nuit du 24 au 25 et ce n' est que le 25 à midi que le cadavre a été enterré. Ce retard n' a pu qu' entretenir l' irritation des Turcs et il est permis de penser que, si le Caïmakam ne l' avait pas souffert, le rassemblement n' aurait pas eu de consistance.

Aussitôt informé de ce qui s' était passé à Candie, Hamid Bey a expédié un vapeur avec Husséin Pacha et 400 soldats. Il est permis d' espérer que ce général saura faire rentrer les choses dans l' ordre et son caractère énergique et impartial donner raison au choix fait de la personne.

Ici tout le monde est dans l' inquiétude la plus grande. On attend de Candie des nouvelles. Les dernières disent que l' autorité avait menacé d' user de la force, mais ne font pas connaître les résultats de cette menace. On dit que l' assassin a déclaré sa culpabilité et qu' une sentence de mort a été rendue par le Conseil; faute de détails sur ce meurtre, on le considère comme dû à la conduite des Turcs envers l' évêque grec, qui d' ailleurs s' est rendu à Constantinople.

Mes collègues d' Angleterre et de Russie, retenus chez eux pour cause d' indisposition, m' ont envoyé leurs Chanceliers, me priant de vouloir bien, si je le jugeais opportun, me joindre à eux pour faire collectivement une démarche auprès de Hamid Bey. J' ai dû leur répondre qu' ayant déjà vu Hamid Bey et ayant reçu de lui l' assurance qu' il avait pris toutes les mesures en son pouvoir, il m' était impossible de me rendre à leurs désirs. J' ai pourtant cru devoir leur promettre pour la suite mon concours si les circonstances venaient à l' exiger.

M. Ittar se plaignant du Caïmakam de Candie, qui n' a même pas daigné ouvrir la lettre qu' il lui a adressée pour lui demander des renseignements sur ce qui se passait, et qui, lorsqu' il lui eut renvoyé son Drogman lui dire qu' il serait obligé de me rendre compte de cette conduite, lui répondit qu' il pouvait, si bon lui semblait, en rendre compte lui - même à Londres, j' ai cru devoir prier Hamid Bey d' écrire à ce fonctionnaire pour l' engager à l' avenir à plus de respect envers notre agent; Hamid Bey m' a promis de le faire.

Je ne puis terminer, Monsieur le Ministre, ce rapport auquel malheureusement manquent beaucoup de détails qu' il nous est impossible d' avoir encore, sans appeler l' attention de Votre Excellence sur la conduite du Caïmakam de Candie.

Sans vouloir me faire l' écho des Grecs qui l' assurent de fanatisme, je dois cependant déclarer que, selon moi, ce fonctionnaire n' est pas à la hauteur de l' emploi qu' il occupe, et son remplacement serait à désirer. Quant à Hamid Bey, tout le monde se plaint à rendre justice à son activité, et je sais qu' il avait d' abord voulu se rendre lui - même à Candie. L' impossibilité de trouver une personne sûre pour le remplacer en cas de besoin l' a seule retenu.

Agréez l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur

A. Derché

P. S.

Hamid Bey me fait dire à l' instant qu' il vient de recevoir l' avis que la tranquillité est rétablie à Candie, et qu' après avoir laissé leurs boutiques fermées 24 heures, tous les Grecs les ont de nouveau ouvertes samedi dans l' après - midi; on ne sait rien encore de l' arrivée du général.

A. Derché

Ἡ ἀνησυχία τῶν Κρητῶν ἔξακολουθεῖ. Πληροφορία περὶ ἐπιβολῆς νέων φόρων φέρουν νέαν ἀναστάτωσησιν.

Οἱ Κρητες συναθροίζονται εἰς τὸν Ὀμαλόν<sup>\*)</sup>. Ἐκεῖ τρέχει καὶ ὁ Ἰσμαήλ Πασᾶς παροτρύνων τὸν λαὸν ὅπως διαλυθῆ.

Οἱ Ἕλληνες πρὸς τὸ παρὸν ἀρνοῦνται καὶ μία ἀνησυχία λόγῳ τῆς καταστάσεως ἔξαπλοῦται τόσον εἰς τὴν ὑπαιθρον ὅσον καὶ εἰς τὴν πόλιν<sup>\*)</sup>.

\*) Ὀμαλός. Ἐκτενὲς ὁροπέδιον ἐν Κρήτῃ, στέφανο τὸ δυτικὸν ἄκρον τοῦ κυρίου ὄγκου τῶν Λευκῶν Ὀρέων μεταξὺ τῶν ἐπαρχιῶν Σφακίων, Σελίνου καὶ Κυδωνίας.

Εἰς τὴν ἐπαρχίαν Κυδωνίας εὐρίσκεται καὶ τὸ ὕψωμα Τσουπανά, ἀνήκον εἰς τὸν Δῆμον Περιβολίων, τὸ ὁποῖον πολλάκις ἀναφέρεται εἰς τὰ δημοσιευόμενα ἔγγραφα (Βλ. Σταυράκη Ν., Στατιστικὴ (Πίνακες Πληθυσμῶν), Ἀθήνησι 1890, σελ. 15).

\*) Αὐτόθι, σελ. 23 - 27.

Ἀριθ. ἔγγράφου 2.

La Canée le 27 Août 1864

Monsieur le Ministre,

Le 8 de ce mois au matin, le Gouverneur Général est parti sans prévenir personne et s'est rendu dans la plaine d' Omalo où, paraît-il, devait avoir lieu une réunion de Grecs. Il semble qu' informé des projets des paysans, Ismaïl Pacha ait voulu les surprendre.

Il trouva à son arrivée à Omalo une réunion nombreuse et fit appeler les capitaines auxquels il demanda les motifs de cette assemblée. On lui répondit que les paysans, se plaignant des nouveaux impôts auxquels ils étaient soumis malgré les promesses formelles qui leur avaient été faites par les commissaires envoyés ici lors de l' insurrection de 1858, promesses approuvées par le Sultan, avaient voulu se réunir pour s' entendre et rédiger une lettre contenant leur réclamation.

Cette réunion étant paisible et aucun Grec n' étant armé, Ismaïl Pacha engagea les chefs à renvoyer le monde et les invita à se présenter au Sérail pour pouvoir discuter avec lui les griefs qu' ils prétendaient avoir, leur promettant justice.

Ismaïl Pacha était de retour le 13 de ce mois, et à la visite que je lui fis, il me parla de cette réunion comme étant sans importance. Il en avait été averti et avait voulu, en surprenant les villageois, leur prouver que l' autorité était bien renseignée. Cependant, malgré leurs promesses les chefs ne sont pas venus encore, et il semble qu' ils ne viendront pas. Les villageois continuent à se réunir et leur pétition, dit-on, se couvre de signatures.

Il est impossible, Monsieur le Ministre, de connaître exactement ce qui se passe au dehors. Les Grecs ne veulent pas parler et semblent obéir à un mot d' ordre. Le Gouvernement, naturellement, pense que ce mot vient du dehors et c' est la Grèce qu' il accuse. Peut-être a-t-il raison. Cependant, connaissant, d' un côté la nature turbulente des Crétois et la facilité avec laquelle ils se laissent entraîner, et ne perdant pas de vue, de l' autre, que lors de Mavrogeni les commissaires impériaux avaient pris l' engagement que de nouveaux impôts ne seraient pas établis, on peut croire qu' interprétant eux-mêmes à la lettre cette promesse et comptant pouvoir encore comme en 1858 en impo-



ser au Gouvernement, ils se sont décidés à se réunir, sachant qu' en réclamant ils n' ont rien à perdre et que même ils peuvent y gagner.

Leurs griefs principaux portent sur les impôts du sel et du tabac. Ils se plaignent aussi de l' impôt sur le vin. Mais on assure que leur pétition renferme une quarantaine de demandes. Parmi elles plusieurs sont absurdes, celle par exemple de revendiquer pour leurs villages une part de 100.000 piastres données par le Sultan pour les écoles et qui ont été réparties entre les trois villes.

Il semble cependant que le Gouverneur Général commence à craindre que ces réunions n' amènent des complications, car il vient d' afficher une longue proclamation en grec dans laquelle, faisant ressortir les avantages que retirent les paysans de la tranquillité, il les invite à fermer l' oreille aux insinuations malveillantes des personnes intéressées à troubler l' ordre, les engageant, s' ils ont des réclamations, à les lui présenter. J' ignore jusqu' ici l' effet que produira cette proclamation et je crains qu' elle ne montre trop l' inquiétude de l' autorité. On dit que des troupes sont attendues dans la capitale. On dit aussi que le Gouvernement envoie sa démission par le dernier courrier. On ne peut pas refuser à Ismaïl Pacha d' avoir su pendant son administration apporter des améliorations dans l' Ile; grâce à lui la culture a pris une grande extension. Le coton surtout a attiré son attention et cette année des quantités considérables ont été semées, mais il a eu le tort de trop croire à cinq ou six individus composant son entourage familial qui Grecs par - dessus tout, lui ont caché, dans leur propre intérêt, la position du pays. Une autre faute non moins grande c' est que, par la partialité qu' il montre pour les Grecs, il s' est aliéné entièrement les Turcs, sans parvenir cependant à satisfaire complètement les premiers qui sont séparés en ce moment en deux camps dont le plus nombreux est contre lui.

En ville une certaine inquiétude commence à se faire voir. La proclamation du Gouverneur n' y est pas étrangère, et les bruits qui circulent sur l' arrivée prochaine de renforts contribuent à la maintenir.

J' aime à croire cependant que le Pacha saura conserver la tranquillité et que, par des mesures conciliantes, il pourra persuader les villageois. Il serait pourtant à décider qu' il comprît

que les Grecs qui l' entourent n' inspirent pas de confiance et qu' il pût, sans affectation, revenir un peu aux Turcs qu' il a peut - être trop négligés jusqu' ici.

Agréez l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur

A. Derché

\*Ἡδη οἱ Κρητες ἀντιπρόσωποι ὑποβάλλουν εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν ὑπόμνημα διὰ τοὺς φόρους καὶ τὰ προνόμια τὰ κατὰ καιροὺς παραχωρηθέντα καὶ παρακαλοῦν τὴν Πύλην ὅπως τηρήσῃ τὰ ὑπεσχόμενα<sup>1)</sup>.

\*Αριθ. ἐγγράφου 3

Les délégués de la Canée ont l' honneur de prier de vouloir bien transmettre la requête ci - jointe à Monsieur l' Ambassadeur de l' Empereur de Constantinople.

Traduction (Annexe No 2)

Les soussignés habitants de la Canée, sujets très obéissants et très fidèles de Votre Majesté Impériale, prennent la liberté de lui présenter humblement par cette requête quelques observations au sujet de rumeurs qui les inquiètent, connaissant la générosité du cœur de S.M.I. et son désir constant de développer l' abondance, le bonheur et le progrès de Ses fidèles sujets pour avoir la certitude qu' elle daignera écouter nos plaintes, nous accorder justice et calmer nos maux. Car S.M.I. peut se glorifier à juste titre d' avoir, en même temps qu' Elle donnait de nouveaux privilèges à Ses sujets, conservé et maintenu dans toutes les parties de Son grand Empire toute la faveur que nous devons à la sollicitude de Ses glorieux prédécesseurs. En 1858 le Gouvernement, désirant avoir des informations précises sur nos griefs, envoya en Crète des Commissaires Impériaux qui, ayant été témoins des vexations auxquelles nous étions en butte à cette époque de la part de l' autorité, ont exposé au Gouvernement le sujet de nos plaintes. Le Gouveruement a bien voulu

<sup>1)</sup> Αὐτόθι, σελ. 36 - 37.



les écouter avec bienveillance et donner son approbation aux justes et sévères décisions de ses Envoyés. Le bruit courait, alors, que le Gouvernement Impérial avait l'intention de grever encore notre pays de nouveaux impôts (l'impôt militaire et la dîme existaient déjà). Notre pauvreté et notre misère nous autorisaient assez à nous inquiéter de ces rumeurs. Pour notre repos et notre tranquillité nous avons voulu savoir des Commissaires eux-mêmes si cette désolante nouvelle avait quelque fondement. Ces hauts-fonctionnaires, désireux de nous ôter tout soupçon et de nous convaincre de la fausseté des bruits répandus, ont provoqué, sur notre demande, l'octroi de nouveaux privilèges et l'assurance qu'aucun impôt ne serait mis sur le vin, les bestiaux, les abeilles, etc. et que le droit de 20 pour 1.000 sur la vente des immeubles ne serait pas prélevé.

Ces privilèges, nous les regardions comme sacrés et inviolables parce qu'ils émanaient directement de la haute volonté impériale et qu'ils mettaient à l'abri de tout arbitraire les habitants des villes et des campagnes de notre pays. Malheureusement, ces mêmes privilèges ont commencé, depuis environ un an, à être violés et foulés aux pieds sans raison aucune. Ainsi, de lourds impôts (tels que ceux du sel, des débits des boissons, des poissons en général, du timbre, des citations devant les tribunaux, toujours onéreuses pour les deux parties, des tabacs à priser et à fumer, du café, du poisson et en général tous les monopoles) pèsent lourdement sur nous. Ces impôts doivent nous conduire à la ruine et à la misère. Notre pays suffisant à peine à nos besoins, c'est avec difficulté, que nous pouvons payer la dîme et l'impôt militaire auxquels cependant nous nous soumettons sans murmure. Comme preuve de gêne, nous ferons remarquer à S.M.I. le nombre restreint de nos écoles primaires, cause de notre ignorance, tandis que d'autres pays plus favorisés marchent à grands pas vers le progrès et la civilisation.

Nous venons donc humblement demander à S.M.I. qu'elle daigne ordonner la suppression des impôts que nous signalons, ainsi que l'obligation pour la Démogérondie de recourir au Mehkémé pour les contrats à passer au nom des Orphelins.

Nous offrons nos plus profonds et plus humbles respects à Votre Majesté Impériale et prions Dieu qu'il garde sous son égide la glorieuse personne de Notre Souverain Abd-ul-Aziz-Khan.

La Canée 25 Août 1864

(Signé) Les Conseillers · La Démogérondie · Les délégués des villages

Suivent les signatures

Ἡ Πύλη, ὡς εἶναι φυσικόν, δὲν δέχεται τὸ δίκαιον τοῦ ὑπομνήματος τῶν Κρητῶν ἰσχυριζομένη ὅτι εἰς δλόκληρον τὴν Τουρκικὴν Αὐκρατορίαν ἔχουν ἐπιβληθῆ οἱ αὐτοὶ φόροι<sup>9)</sup>.

Τὸν Νοέμβριον τοῦ 1865 τὸ Μοναστηριακὸν ζήτημα εἶχεν ἐπιδεινωθῆ καὶ ὁ Ἰσμαήλ αὐτοπροσώπως μεταβαίνει εἰς Ἡράκλειον. Ἀναμινύεται παρὰ νόμῳ εἰς τὰ τοπικὰ ζητήματα. Διαλύει μετ' ἀπειλῶν τὴν τοπικὴν συνέλευσιν καὶ φέρει ἀναστίτωσιν εἰς τὸν λαόν<sup>9)</sup>.

Ὁ Γάλλος ἐν Χανίοις Πρόξενος καθιστᾷ γνωστὰ διὰ τοῦ κατωτέρου ἔγγράφου του<sup>10)</sup> τὰ ἐν Ἡρακλείῳ συμβαίνοντα.

Ἄριθμ. ἔγγράφου 4.

La Canée le 11 Novembre 1865

Monsieur le Ministre,

J' ai l' honneur d' adresser à Votre Excellence la traduction d' un rapport que j' ai reçu de M. Ittar, vice - consul de France à Candie, sur la conduite tenue en cette ville par Ismaïl Pacha et son attitude dans les élections de la Démogérondie. La connaissance que M. Ittar a du pays et des habitants donne aux craintes qu' il manifeste sur les suites que pourraient avoir les exigences d' Ismaïl Pacha un caractère sérieux qui m' a décidé, Monsieur le Ministre, à transmettre en son entier à Votre Excellence le rapport de cet agent consulaire. La popularité parmi les Grecs, seul but qu' a cherché à atteindre Ismaïl Pacha, et que lui promettaient ceux dont, dès son arrivée, il avait fait son entourage, tend chaque jour à diminuer et le mécontentement devient général. Les Turcs ne peuvent voir d' un oeil indifférent la partialité avec laquelle sont traités les Grecs et déplorent, sans oser cependant se plaindre hautement, la position inférieure qui leur est faite par le Gouvernement actuel traîné à la remorque de trois ou quatre individus tarés dans l' opinion publique, et qui cependant se partagent ostensiblement le pouvoir, distri-

<sup>9)</sup> Αὐτόθι, σελ. 38 - 39

<sup>9)</sup> Ψιλάκι Β. Ἐνθ' ἄ σελ. 867.

<sup>10)</sup> Archives... Ἐνθ' ἄν. σελ. 53 - 57.

buant les faveurs à ceux de leur parti et frappant ceux qui osent leur faire opposition. Un certain Petrides, d'origine hellène, et qui lors de la guerre de Crimée, ne pouvant retourner en Grèce où il eût été emprisonné pour ses dettes, s'est fait sujet ottoman, est à la tête de cette espèce d'association, ayant pour auxiliaire le Dr. Varouha et un nommé Djani Reignieri, ancien membre de la Démogérondie qui a suivi de près Ismaïl Pacha, lors de son dernier voyage à Constantinople, et remis les pétitions qu'il s'était chargé de faire signer, demandant le retour en Crète du Gouvernement Général, dont le départ était regardé comme définitif. Le Djani reçut pour prix de son zèle le Médjidié de cinquième classe. A ce triste entourage se sont joints quelques Turcs dignes en tous points de ceux auxquels ils se sont ralliés. La Démogérondie obéit en aveugle à ce trio et les vexations ne sont pas épargnées à tout ce qui n'est pas grec. Les Turcs et les Israélites surtout souffrent, non seulement dans leurs intérêts pécuniaires, mais encore dans leur intérieur. Il n'est pas de calomnies qui ne soient débitées aux paysans pour les empêcher de s'approvisionner à des boutiques autres que celles des Grecs : «Les Israélites tuent pour leur pâque des enfants chrétiens, les Turcs sont des oppresseurs fanatiques cherchant à convertir les domestiques grecques entrant à leur service, et défense est faite, sous peine d'excommunication, de servir de pareilles gens».

Plusieurs fois j'ai entretenu Ismaïl Pacha de ces menées, lui démontrant tout ce qu'elles avaient de honteux; mais le Gouverneur Général, feignant d'ignorer ce qui se passe sous ses yeux, demandait pour agir des preuves qu'il savait impossible de fournir, ces calomnies ne pouvant être prouvées par témoin; on m'a assuré cependant qu'à l'église on avait hautement engagé les parents à ne pas laisser leurs enfants au service de gens ne professant pas la religion orthodoxe et que la communion avait été refusée aux récalcitrants.

L'état actuel de l'île de Crète mérite selon moi d'attirer l'attention de la Sublime Porte par les difficultés soulevées à Candie par l'élection d'un membre de la Démogérondie et l'opposition faite à la volonté du Pacha, qui, d'après un rapport précédent de M. Ittar, «avait tiré l'épée» en faveur de Drakaki, prouvant les dispositions de la population exaspérée encore par le motif donné à la non acceptation d'un membre choisi par elle;



il paraît, en effet, que si, en principe, il faut que les membres de la Démogérondie soient mariés, il y a eu à cette règle des exceptions et des célibataires ont été élus et acceptés.

Ismaïl Pacha réussira-t-il à faire couvrir de signatures les pétitions rédigées ici et portées à Candie par Varouha et Djuni partis avec lui? je l'ignore et ne veux pas ajouter foi aux assurances qui m'ont été données que ses pétitions étaient parties d'ici signées déjà. Quoiqu'il en soit, il serait à désirer que la Sublime Porte ne se laissât pas plus longtemps abuser par des pièces dont la valeur devrait lui être connue, non plus que par les articles élogieux publiés par les journaux grecs imprimés à Constantinople, expédiés d'ici ou rédigés à Constantinople même. La tranquillité dont nous jouissons n'est, de l'avis de beaucoup de personnes, qu'apparente et il suffirait de peu pour voir éctater des désordres que, peut-être, il serait difficile de réprimer. Les rapports que j'entretiens avec Ismaïl Pacha et dont les formes extérieures ne laissent rien à désirer me rendent pénible le devoir de m'étendre, ainsi que je le fais, sur la conduite de ce fonctionnaire.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que votre Excellence ne verra dans ce long rapport que l'obligation de satisfaire au service dont je suis chargé et le désir sincère d'éviter, en faisant connaître l'état des esprits, des complications qui, par le fait même de l'adresse avec laquelle elles ont été jusqu'ici retardées, présenteront plus de gravité au moment où elles éclateront. J'ai invité M. Ittar à me renseigner exactement sur tout ce qui se passera à Candie et je ne manquerai pas de porter à la connaissance de Votre Excellence, Monsieur le Ministre, ce que je croirai de nature à pouvoir l'intéresser. La tranquillité paraît rétablie à Sfakia, d'où cependant le Bimbachi de police n'est pas encore revenu, n'ayant pu arrêter l'assassin.

Il est probable qu'il sera parvenu à gagner la Grèce.

J'ai eu soin de transmettre à M. le Chargé d'affaires à Constantinople la traduction ci-jointe en l'accompagnant de la dépêche que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence.

Agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Εἰς τὴν Κρήτην ἔχουν δημιουργηθῆ δύο κύρια κόμματα πολιτικά. Ὁ Ἰσμαήλ, ἀντὶ νὰ κρατήσῃ μίαν γραμμὴν συμβουλευτικὴν, τίθεται ἐπὶ κεφαλῆς τοῦ ἐνὸς ἕξ αὐτῶν. Ἡ τοιαύτη τακτικὴ του μέλλει νὰ ἐπιφέρει μεγάλην ἀνωμαλίαν εἰς τὸν τόπον<sup>11</sup>.

\*Αριθμ. ἔγγράφου 5.

Candie le 2 Novembre 1865

Monsieur le Consul,

L'état actuel des choses dans notre ville et dans les provinces m'impose le devoir de vous donner quelques détails.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire précédemment, deux partis, dont la lutte est tantôt sourde tantôt ouverte, se disputent ici les affaires politiques depuis l'époque de Vély Pacha. A la tête de l'un figure un certain Castrino Giorghaki, membre principal de la nombreuse et influente famille des Castrinoyanni autour de laquelle se groupent tous les partisans. Le parti se compose pour le plus grand nombre de personnes ayant plus ou moins une position sociale indépendante et aisée.

L'autre est conduit par un certain Drakaki, homme de basse origine, intrigant et rusé. Les membres les plus actifs de ce parti sont pour la plupart sans fortune et obligés pour vivre d'occuper un emploi au Conseil Municipal ou à la Démogérondie.

A l'arrivée dans l'île du Gouverneur Général actuel, G. Drakaki se trouvait à la Canée, en qualité de représentant de la ville de Candie. Il avait alors le champ libre pour s'insinuer profondément dans les bonnes grâces du Muchir qui lui obtint de la S. Porte une pension de six cents piastres par mois. A cette époque le parti Drakaki était en disgrâce auprès de l'évêque actuel, Mgr. Dionisios, qui s'était vu ouvertement poursuivi de ses satires et de ses insultes. Mais sa mission expirée, Drakaki revint à Candie et réussit à faire rentrer les siens dans les bonnes grâces de l'évêque dont il sut écarter ses adversaires. Au moment où l'on parlait de la destitution d'Ismaïl Pacha, au sujet de ses dissidences avec le Consulat de France on put voir Drakaki et son parti, aidés de l'évêque, qui organisèrent les pétitions dans lesquelles villes et provinces suppliaient la S. Porte de maintenir dans le gouvernement de cette Ile Ismaïl Pacha,

<sup>11</sup>) Αὐτόθι, σελ. 58 - 61.

seul homme capable d'en conserver la tranquillité et d'en avancer les progrès.

A partir de cette époque, il paraît qu'une entente et qu'une solidarité se formèrent entre le Muchir, l'évêque et Drakaki. La direction des affaires publiques de Candie resta tout entière entre les mains de ce parti. Grandes furent les plaintes que l'on entendait journellement contre lui. Une question se présenta qui le fit complètement tomber dans l'opinion publique, celle de l'administration des biens monastiques. D'après le règlement arrêté par le Conseil Mixte à Constantinople, l'administration de ces biens était dévolue à la Démogérondie de chaque province devant agir d'accord avec les primats. Qu'imaginèrent alors les partisans de Drakaki pour trouver le moyen de mettre la main dans cette lucrative administration? Ils prirent le parti de la concentrer tout entière dans la Démogérondie de cette ville. L'évêque était absent depuis environ deux ans et présidait le Synode de Constantinople: ils pensèrent donc lui écrire en lui demandant, comme s'ils exprimaient le vœu de la population, que l'administration se centralisât à Candie. Celui-ci, sans perdre de temps, employa toute son influence et obtint du patriarche une dérogation au règlement et, par une lettre de Sa Sainteté la Démogérondie de Candie, fut autorisé à assumer l'administration des biens monastiques. L'opposition se souleva bientôt contre la violation ouverte du règlement et toutes les provinces adressèrent séparément leur protêt.

Les places de deux démogérones, celles des provinces de Pediadas et Mirambellos étant vacantes et, comme il était d'un grand intérêt pour le parti de Drakaki que les nouveaux démogérones ne soient pas hostiles à ses vues sur la question des biens monastiques, la démogérondie annula, sous des prétextes faux et injustes, la nomination des deux représentants de ces provinces. Le moment de la vacance de la place de démogéronde occupée à Candie par Drakaki lui-même approchait, aussi, peu de jours avant l'expiration de ce terme, il offrait sa démission. Deux jours après arrivait de la Canée un ordre qui le maintenait dans ses fonctions jusqu'à l'arrivée de Muchir. Il fut alors évident pour tout le monde que le choix avait été concerté d'avance pour exclure toute ingérence de personnes hostiles aux plans de la démogérondie jusqu'à l'arrivée de Muchir avec l'aide duquel ils espéraient faire céder par les provinces à la dé-



mogérondie l' administration de ces biens.

Dès qu' ils eurent connaissance de cet ordre les habitants adressèrent une supplique au Gouvernement dans laquelle ils Lui demandaient l' explication de cette mesure exceptionnelle. Peu de jours après, le Gouverneur arrivait ici: une députation se présentait à Lui, réclamant la liberté de l' élection du nouveau démogéronda de la ville. Ismaïl Pacha le promit, puis, indirectement, il fit tous ses efforts pour l' empêcher. Cependant l' élection eut lieu à la grande majorité des voix, mais la nomination n' en fut pas ratifiée par le Gouvernement, sous prétexte que le nouveau démogéronda n' était pas marié, mais en réalité parce qu' il y avait des opinions opposées au parti soutenu par lui. Le refus du Gouvernement de ratifier la nomination du démogéronda ne manqua pas de produire le plus désagréable effet, d' autant plus que la personne qu' il repoussait était un des plus notables habitants, élu autrefois par toute l' île de Candie pour la représenter au Conseil Mixte de Constantinople.

Les habitants de la province de Pediadas, invités à passer un second scrutin, confirmèrent encore une fois le premier, montrant par là le prix qu' ils attachaient au choix de leur démogéronda.

Les provinces sont bien décidées à ne pas céder d' un pas au sujet de la question des biens monastiques. Cependant, on murmure contre le Gouverneur qui, au lieu de suivre une ligne de conduite conciliatrice, se met à la tête d' un parti. On n' a pas manqué de remarquer dimanche passé qu' il a rendu visite à un ou deux conseillers, sans oublier surtout d' aller voir Drakaki, bien que maintenant il fût sorti de ses fonctions, tandis que ni dans ce voyage ni dans les précédents, il n' a pas rendu les visites des Vice - Consuls.

De tout ce qui précède il est permis de prévoir que si le Gouverneur Général continue à tendre la situation et à se poser ouvertement pour Drakaki et s' il veut se servir de moyens coercitifs pour obliger les provinces à céder l' administration des biens monastiques, de grands désordres sont inévitables.

J' ai l' honneur

(signé) A. Ittar

Pour traduction conforme à l' original déposé aux archives du consulat.

La Canée le 5 Novembre 1865  
 Le Drogman Chancelier  
 (cachet du consulat) Ch. Ledouls

Ὁ Τοῦρκος Διοικητὴς ἐπανερχεται εἰς Χανιά τὴν 30ὴν Νοεμβρίου, ἀφοῦ διὰ τῆς πλυγμῆς του προσελάθησε νὰ τακτοποιήσῃ πάντα τὰ ζητήματα. Ἡ τοιαύτη ὁμως τακτικὴ του φέρει, ὡς εἰκός, ἀναστάτωσης καὶ ἀντίδρασιν ἐκ μέρους τῶν Κρητῶν καὶ ἰδίως τῶν κατοικῶν τῆς ἐπαρχίας Μεραμβέλλου<sup>12</sup>.

Ἡ ἀναστάτωσης τῶν Κρητῶν ἐξαπλοῦται καὶ ἐνδυναμοῦται καὶ νέαι συγκεντρώσεις αὐτῶν λαμβάνουν χώραν ἰδίως εἰς τὸ ὄρεινόν συγκρότημα τοῦ Ὀμαλοῦ.

Ὑπομνήματα ὑπογράφονται, παραίτησιν τοῦ Διοικητοῦ καὶ τῶν Συμβούλων του ζητοῦν οἱ ἀντιπρόσωποι τῶν Κρητῶν, ἐνῶ ἀνησυχία διὰ ἐνδεχομένης ταραχᾶς ἐπικρατεῖ εἰς τὰς πόλεις<sup>13</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 6.

La Canée le 30 Avril 1865

Monsieur le Ministre,

J' ai eu plusieurs fois l' occasion de signaler à Votre Excellence, dans les dépêches que j' ai eu l' honneur de lui adresser, le mécontentement provoqué par l' administration du Gouvernement Général et j' ai ajouté que son système de concessions, ou pour mieux dire, de promesses continuelles, dont la réalisation était toujours renvoyée, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, ne pourrait qu' amener dans la suite des complications dont il lui serait impossible de sortir. J' ai dit aussi que plus cet état de choses durerait, plus il serait difficile à tout fonctionnaire que la Porte pourrait désigner de gouverner convenablement l' île de Crète. Mes prévisions malheureusement se sont réalisées. Les Chrétiens, lassés de voir leurs affaires sans solution, comprenant tout le vide des promesses, sans les faire renouveler, ont commencé à se réunir dans la plaine d' Omalo, district de la Canée, pour rédiger une pétition qu' ils veulent envoyer au Sultan. Jusqu' ici, il est impossible d' avoir, tant sur les demandes qu' ils comptent formuler que sur le nombre des individus ras-

<sup>12)</sup> Αὐτόθι, σελ. 65 - 66.

<sup>13)</sup> Αὐτόθι, σελ. 69 - 72.

semblés, des renseignements exacts. Je ne puis donc par ce courrier qu' informer Votre Excellence de ce mouvement, me bornant à porter à sa connaissance les diverses interprétations auxquelles il donne lieu.

On dit que dans la plaine d' Omalo se trouve en permanence un conseil composé d' une trentaine d' individus, d' autres disent de 250 à 300, recueillant les signatures des villageois pour une pétition à envoyer à Constantinople. Les villageois viennent, dit-on, en armes pour signer et se retirent aussitôt. La suppression des impôts du sel et du tabac et la diminution de celui du vin paraissent être les principales demandes qui seront formulées. On ajoute que les villageois protestent contre les suppliques envoyées à Constantinople en faveur du Pacha, les signatures ayant été fausement apposées, et qu' ils demandent l' exil de onze personnes, huit Grecs et trois Turcs, composant l' entourage du Gouverneur. On dit aussi que ce dernier est plié de donner sa démission, on assure que les Grecs demandent l' envoi d' une commission spéciale chargée d' examiner leurs demandes.

Les renseignements que j' ai l' honneur de transmettre à Votre Excellence m' ont été en partie confirmés hier par Ismaïl Pacha dont l' inquiétude est évidente, quoi qu' il fasse pour la cacher.

J' espère qu' aucun désordre ne se produira et que la récolte qui se présente sous la plus belle apparence engagera les villageois à se retirer chez eux. Cependant, la non arrivée du courrier de terre de Candie attendu le 28 de ce mois donne à penser que de ce côté aussi les villageois sont en mouvement et semble confirmer le bruit répandu ici d' une entente générale.

Pacha paraît attribuer à des menées étrangères l' agitation actuelle, peut-être les renseignements qu' il possède sont-ils de nature à confirmer cette supposition, quant à moi, Monsieur le Ministre, sans vouloir repousser entièrement ces menées, je dirai que les concessions continuelles faites par la Porte à la population de l' île, concessions précédées toujours de rassemblements, suffisent pour motiver chez des individus n' ayant rien à perdre un mouvement dont ils sont presque certains de retirer quelque chose.

L' inquiétude règne en ville et le commerce souffre beaucoup de cet état de choses dont la solution dépendra surtout de l' attitude que prendra le Gouverneur Général.



J' aurai soin de tenir Votre Excellence au courant de tout ce qui se fera et sera de nature à pouvoir l' intéresser.

Agréez l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur

A. Derché

Οἱ Κρητες τοῦ Ὀμαλοῦ κατέρχονται πρὸς τὰ Χανιά. Σταματοῦν εἰς τὸ χωρίον Σκινές καὶ ὁ Πασᾶς στέλλει ἀντιπροσώπους του διὰ νὰ συζητήσσουν μὲ τοὺς ἀρχηγούς των καὶ νὰ τοὺς πείσουν νὰ διαλυθοῦν.

Ἦδη εἰς τὸ Ρέθυμνον καὶ τὸ Ἡράκλειον παρὰ τὴν φαινομενικὴν ἡσυχίαν ἢ δυσαρέσκεια τοῦ λαοῦ πρὸς τὸν Τοῦρκον κατακτητὴν εἶναι μεγάλη καὶ αἱ πληροφορίαι ἀναφέρουν ὅτι εἰς ζητηθησομένην περιστασιν 10.000 ἄνθρωποι θὰ εἶναι δυνατὸν νὰ σταλοῦν εἰς βοήθειαν τῶν Χανιωτῶν.

Οἱ Τοῦρκοι κάτοικοι τῆς ἐπαρχίας Σελίνου ζητοῦν ἀπὸ τὸν Διοικητὴν νὰ σταλῇ στρατιωτικὴ βοήθεια διότι φοβοῦνται ἐξέγερσιν τῶν Κρητῶν.

Ἐν τῷ μεταξύ καὶ οἱ Πρόξενοι τῶν Δυνάμεων, ὡς συνήθως<sup>14</sup>, λαμβάνουν τὴν ἀλλοπρόσαλλον ἐκείνην στάσιν των ἔναντι τοῦ Τοῦρκου Διοικητοῦ ἢ τῶν ἐξεγειρομένων Κρητῶν.

Τὸ κατωτέρω ἔγγραφον<sup>15</sup> εἶναι λίαν διαφωτιστικὸν τῆς ἀνὰ τὴν Κρήτην καταστάσεως.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 7.

La Canée le 5 Mai 1866

Monsieur le Ministre,

Depuis la dépêche que j' ai eu l' honneur d' adresser à Votre Excellence le 30 Avril dernier, aucun changement n' a été appor. té dans l' attitude des villageois et, aujourd' hui encore, il m' est impossible d' être fixé sur la nature de leur rassemblement.

De la plaine d' Omalo les Chrétiens sont descendus au nom-

<sup>14</sup>) Ζαμπετάκη Ἐμμαν., Συμβολὴ εἰς τὴν γνῶσιν τῆς ἐπαναστατικῆς περιόδου 1841 ἐν Κρήτη. Περιοδ. «Κρητικά Χρονικά», τόμ. Γ', σελ. 171 κ. ἐξ. Ἡράκλειον 1957.

<sup>15</sup>) Archives... Ἐνθ' ἀν. σελ. 73 - 77.

bre de 250, disent les uns, de 50, dit le Pacha, à Skinés, village distant d'une heure et demie de la Canée. Le Gouvernement a aussitôt envoyé une commission composée de membres de la Démogérondie et du Grand Conseil pour leur demander ce qu'ils voulaient et les engager à se disperser. Cette commission revenue le soir, à une heure assez avancée de la nuit, a dit au Pacha avoir parlé avec les chefs du rassemblement, que les chefs lui avaient assuré qu'ils sont fidèles sujets du Sultan, que le but de leur réunion était de signer une supplique contenant leurs griefs et demandant l'abolition de divers impôts et qu'aussitôt l'arrivée des députations des autres provinces toutes d'accord avec eux, ils l'enverraient au Pacha afin qu'il la fît parvenir à Constantinople. Ils ont ajouté cependant qu'ils attendraient la réponse sans se disperser. Le Pacha, ont-ils dit, prétend qu'il usera de la force contre nous, cependant, comme vous le voyez, nous sommes sans armes et ne demandons rien que de juste. Les membres de la Commission ont été obligés de dire qu'eux aussi leur donnaient raison, s'ils s'en tenaient à rester réunis sans désordre et cette réponse, qu'ils ont déclaré au Pacha avoir donnée, Lui a, paraît-il, vivement déplu.

A Candie et à Retimo aucun rassemblement n'a eu lieu encore, mais on m'écrit de ces deux endroits que l'inquiétude y règne, comme ici, que le mécontentement contre l'administration du Gouvernement est grand, et que des députations seront, sans doute, envoyées à la Canée.

Des renseignements que je possède il résulte que, malgré leur assertion, une grande partie des villageois est armée et que les chefs assurent pouvoir, au moment voulu, disposer de 10.000 hommes.

La déclaration faite de vouloir attendre, sans se disperser, la réponse à leurs demandes, corrobore les renseignements et donne la mesure de ce que peut devenir ce mouvement, si le Gouvernement ne prend pas de promptes décisions pour le calmer.

Si c'est à un mot d'ordre attendu qu'il faut attribuer le retard mis dans la rédaction de la petition et la lenteur avec laquelle les villageois se réunissent, tout en étant parfaitement d'accord entre eux, ce mot d'ordre est subordonné aux nouvelles politiques qui arriveront du dehors.

J'ai dit à Votre Excellence que le Pacha attribuait à des menées extérieures l'agitation actuelle, et j'ai ajouté que, quant

à moi, sans repousser entièrement ces menées, je croyais que la modération de la Porte, prise pour de la faiblesse, suffirait pour motiver une agitation dont toujours il resterait profit.

Mon opinion, quant à la majorité des villageois, n'a pa changé, et je suis certain que c'est dans ce sens que l'expliquent ceux auxquels elle obéit.

Quant à l'attitude des Consuls des puissances étrangères tous déplorent l'aveuglement de la population et donnent le conseil de charger une députation de présenter au Gouverneur les griefs qu'elle croit avoir. Un seul peut-être, et c'est celui de Russie, en donnant par ses employés ouvertement raison aux diverses plaintes formulées, semble encourager par ses paroles à la résistance et c'est à lui que sans doute faisait allusion le Gouvernement Général. Le Pacha est très inquiet, la corvette de station à la Sude est depuis plusieurs jours en croisière et les canons de la ville sont chargés, assure-t-on.

Les Turcs de Céline, craignant que des luttes ne surviennent, ont demandé au Gouverneur d'envoyer des soldats pour les défendre.

Aujourd'hui un Te Deum a été chanté à l'église grecque en l'honneur de la fête de S. M. le Roi de Grèce. Tous les Consuls sont allés en uniforme complimenter M. Saccopoulo.

J'apprends à l'instant que de Skinés les villageois sont descendus à Pervolia, village distant d'une heure de la Canée, après avoir fait une prière publique.

On les dit au nombre de 500

Agréez l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Οἱ συναθροισθέντες Κοῦτες τῆς περιοχῆς Χανίων ἀνέρχονται ἤδη εἰς 2.500 ὡς βεβαιοῖ ὁ Πρόξενος τῆς Γαλλίας Α. Derché. Οἱ Ὀθωμανοὶ τῆς ὑπαίθρου ἐγκαταλείπουν τὰς περιουσίας των καὶ οἱ Κοῦτες προσπαθοῦν νὰ προσεταιρισθοῦν τοὺς Πρόξενους τῶν Δυνάμεων.

Μία νέα τοποθεσία, τὰ Μπουτσουνάγια, πλησίον τῶν Χανίων εἶναι ὁ νέος τόπος τῆς συγκεντρώσεως τῶν ἐπαναστατῶν.



Ἄπ' ἐκεῖ ὑπόσχονται εἰς τὸν Πρόξενον νὰ τὸν πληροφοροῦν διὰ πᾶσαν ἐνέργειάν των ὡς δεικνύει τὸ κατωτέρω ἔγγραφον <sup>16</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 8.

Monsieur le Consul,

Quelques Ottomans, abusés sur le but de notre réunion, commencent à abandonner leurs propriétés pour se réfugier dans les villes.

Nous avons l'honneur de vous envoyer copie conforme d'un protêt que nous croyons de notre devoir d'adresser à ce sujet au Gouverneur Général de l'île de Crète

Les soussignés se réservent, d'ailleurs, de vous tenir dorénavant exactement renseigné de tous leurs actes pendant la durée de leur réunion.

A Boutzounaria près de Périvolia, district de la Canée

Le 23 Avril - 5 Mai 1866

(Suivent 74 signatures)

Οἱ Κρηῆτες ὑπέβαλον ἤδη τὴν ἔγγραφον διαμαρτυρίαν των πρὸς τὸν Ἰσμαήλ πασᾶν.

Ὁ Τοῦρκος Διοικητὴς φοβεῖται τὴν ἀνάκλησίν του λόγῳ τῆς δημιουργηθείσης καταστάσεως. Ὁ Γάλλος Πρόξενος συνομιλῶν μαζύ του διαπιστώνει τοὺς φόβους τοῦ Διοικητοῦ, λόγῳ τῆς ἀδυναμίας του νὰ καταφύγῃ εἰς βίαν ἐναντίον τῶν Κρητῶν καὶ λόγῳ τῆς ὑποστηρίξεως τῶν Κρητῶν ἐκ μέρους τῆς Ρωσίας. Αἱ ἀναμενόμεναι ἐκ Κωνσταντινουπόλεως στρατιωτικαὶ ἐνισχύσεις καθυστεροῦν, ἐνῶ οἱ Κρηῆτες ἐξακολουθοῦν νὰ συγκεντρώνωνται <sup>17</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 9.

La Canée le 14 Mai 1866

Monsieur le Ministre,

La protestation des chrétiens au Pacha dont j'ai l'honneur de transmettre la traduction à Votre Excellence a été remise par eux à tous les consuls de la Canée et distribuée, d'après ce qui m'est écrit, à Rétimo et à Candie.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence traduction de

<sup>16</sup>) Αὐτόθι, "Ἐνθ' ἄ. σελ. 79.

<sup>17</sup>) Αὐτόθι, "Ἐνθ' ἄ. σελ. 82 - 87.

la proclamation du Gouverneur Général affichée et distribuée le 10 au soir.

La protestation des Grecs a été reçue par les Turcs avec une indifférence telle qu' il est facile de comprendre qu' ils espèrent que le mouvement aura pour résultat le départ d' Ismaïl Pacha dont ils ont eu principalement de justes motifs de se plaindre.

Le Gouverneur est toujours très embarrassé. De mes diverses conversations avec Lui il est évident que, selon Lui, les Chrétiens obéissent à un mot d' ordre venu de l' étranger et l' opinion générale, ainsi que j' ai eu l' honneur de le dire à Votre Excellence, accuse la Russie.

Jusqu' ici la tranquillité n' a pas été troublée, mais la campagne étant ainsi occupée par les Grecs, il ne faudrait qu' une querelle pour amener des désordres qu' il serait difficile à l' autorité, humiliée comme elle l' est, de pouvoir réprimer; la persuasion ne me paraît plus possible et l' emploi de la force présente de grands dangers.

Les Sfakiotes, attendus depuis longtemps à Boutzounaria, ont fini par descendre au nombre de 50 environ, on les dit armés.

Depuis plusieurs jours des députations parcourent les campagnes, engageant les villageois retardataires à venir à Boutzounaria faire connaître leurs plaintes et signer la pétition. Le Pacha m' a assuré que, dans certaines éparchies, ces députations avaient été renvoyées, cependant, mes renseignements particuliers sont loin de concorder avec cette assertion et j' ai lieu de croire que l' entente est générale.

La proclamation du Gouverneur est aux yeux de tous la preuve de son embarras. Les Turcs surtout la regrettent et trouvent qu' elle n' est pas telle qu' il eût dû la faire en réponse au protêt qui lui a été envoyé. Dans la position où il se trouve cependant, il ne pouvait écrire autrement.

Des troupes sont attendues de Constantinople. Le retard éprouvé dans leur envoi ne contribue pas pour peu au découragement du Gouverneur qui espérait les voir arriver le 9 de ce mois.

Le 12 à 11 heures du matin l' avis de la Marine Impériale «Mouette» venant du Pirée a mouillé dans notre port.

Monsieur l' amiral Simon ayant entendu dire que l' insurrection avait pris de grandes proportions et craignant pour nos nationaux s' est empressé d' envoyer le commandant Moret pour les protéger au besoin.

Cette sollicitude de M. l' amiral Simon n' a pas pour peu contribué à tranquilliser les Français et le langage que M. le commandant Moret, d' accord avec moi, a tenu au Pacha, auquel je l' ai aussitôt présenté, n' a laissé aucun doute dans son esprit sur la mission de la «Mouette». Je n' ai pas manqué, de mon côté, de détruire toutes les suppositions inévitables dans de pareilles circonstances et j' ai la ferme persuasion que personne n' attribue à la venue de ce navire un autre but que la protection de nos intérêts.

Il m' est impossible de connaître au juste le nombre des individus rassemblés hier: ils étaient, m' assure - t - on, au nombre de 3.000. Les demandes qu' ils doivent formuler sont, en dehors de la suppression de tous les impôts, sauf la dîme et l' impôt militaire, le départ immédiat du Pacha et le changement annuel de tous les membres des divers tribunaux.

J' apprend que des souscriptions sont recueillies en ville dont le produit est envoyé aux villageois. Le Pacha m' a même assuré que des quêtes se faisaient aussi dans les églises.

Les Turcs de la campagne, inquiets de voir les Grecs continuer à se réunir, insistent auprès du Pacha pour rentrer en ville. Jusqu' ici le Gouverneur Général s' est opposé à leurs demandes, mais je crois qu' à la fin il sera obligé d' y consentir.

Le courrier attendu cette nuit apportera, sans doute, à Ismaïl Pacha des instructions qui eussent dû déjà Lui être envoyées, la Porte étant depuis longtemps instruite de l' état des esprits en Crète.

L' avis la Mouette, dont la présence ne me paraît pas pour le moment nécessaire, repartira demain pour rejoindre M. l' amiral Simon.

Agrérez, l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur,  
A. Derché

Νέα ἀναφορὰ τῶν ἀρχηγῶν τῶν Κρητῶν ἀποσταλεῖσα εἰς τὸν Ἰσμαὴλ τοῦ γνωρίζει ὅτι κακῶς οἱ Τοῦρκοι τῆς ὑπαίθρου κατέφυγον εἰς τὰς πόλεις. Οἱ Κρηῖτες δὲν πρόκειται νὰ τοὺς ἐνοχλήσουν. Ἀλλὰ ἡ συρροὴ τῶν τούρκων εἰς τὰς ὀχυρωμένας θέσεις θέτει ἐν ἀμφιβολίᾳ



τὰς προθέσεις των. Διὰ τοῦτο παρακαλοῦν ὅπως αἱ ἐν λόγῳ οἰκογένειαι ἐπιστρέψουν εἰς τὰς οἰκίας των <sup>18</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 10\*

Traduction

A S. E. Ismaïl Pacha,  
Gouverneur Général de l' île de Crète

Excellence,

Après le protêt en date du 23 avril que nous avons l' honneur d' adresser à V. E. au sujet de la rentrée dans les villes des Ottomans habitants des campagnes, nous pensions qu' Elle les aurait empêchés de se réfugier dans les places fortifiées de l'île. Mais aujourd' hui, la précipitation des Ottomans fait naître en nous des doutes sérieux et nous leur attribuons des intentions malveillantes à votre égard. Nous nous sommes réunis sans armes, en laissant nos familles dans les éparchies à quelques jours de distance du lieu de notre rassemblement. Les sujets ottomans n' ont donc rien à redouter. Bien plus, les craintes que notre réunion, si elle était armée, aurait pu leur donner, c' est nous qui les avons aujourd' hui que ceux - ci recherchent la sécurité dans les villes avec leurs familles et leurs valeurs. Nous sommes portés à croire qu' ils nourrissent contre nous quelque funeste dessein.

Attendu que les Chrétiens des éparchies dans lesquelles résident des Ottomans se plaignent chaque jour de la sortie de ceux - ci qui se réfugient avec leurs familles et leurs valeurs dans les villes.

Attendu qu nous soupçonnons quelque évènement facheux, protestons par la présente pièce et demandons à V. E. de renvoyer dans leurs propriétés les fuyards ou de nous donner l'assurance de la sécurité de nos familles.

Boutzounaria 1/13 Mai 1866  
Les fidèles sujets de S. M. I. le Sultan  
Les représentants des 5 éparchies  
(Suivent 23 signatures)

‘Ο Ἰσμαήλ πασᾶς διὰ προκηρυξείῳς του προσπαθεῖ νὰ πείσῃ τοὺς

<sup>18</sup>) Αὐτόθι, \*Ἐνθ' ἃ σελ. 89.

Κρήτας ὅτι εἰργάσθη καὶ ἐργάζεται πρὸς τὸ συμφέρον των, ὅτι τὸ κάθε τι θὰ πράξει διὰ τὰ τοὺς βοηθήσει, ὅτι δὲν πρέπει νὰ ὑπακούουν εἰς πρόσωπα ταραχοποιὰ καὶ ἄς ὑποβάλουν τὰ παράπονά των εἰς τὴν τοπικὴν διοίκησιν <sup>19</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 11.

#### Habitants chrétiens de la Crète !

J'ai été informé, il y a quelques jours, que plusieurs habitants de certaines éparchies de l'île se réunissaient à Boutzou-naria, près de Perivolia avec l'intention de se plaindre et de solliciter quelques faveurs de la bienveillance de notre auguste souverain.

Je leur ai fait comprendre et je leur ai dit moi-même que ce n'était point par ce moyen qu'ils devaient espérer intéresser la sollicitude impériale. Je leur ai dit qu'ils peuvent faire toutes les plaintes qu'ils jugent convenables à l'autorité locale dont le devoir est de les entendre, ou d'adresser directement à Constantinople une supplique à S. M., sans cesser de vaquer à leurs travaux que la saison rend nécessaires, sans faire de rassemblement, sans courir de village en village, d'éparchie en éparchie, sans donner des craintes aux habitants paisibles, sans occasionner des troubles et, peut-être, de grands maux au pays.

J'apprends, il y a deux jours, que les villageois réunis, comprenant enfin leurs intérêts, s'étaient presque tous dispersés pour retourner chacun à son village et à son travail, mais aujourd'hui j'entends avec peine qu'environ 60 de ceux-ci, dont 10 armés, sont descendus d'Apocorona et de Sfakia avec l'intention de se rendre dans les provinces de Rétimo et de Candie pour soulever les paisibles habitants de ces lieux, pour les engager à les suivre et à concourir au malheur du pays.

Vous savez combien, depuis cinq ans que je suis appelé au Gouvernement de cette île, j'ai fait d'efforts pour augmenter le progrès et le bien-être de votre pays. Je crois donc de mon devoir de vous avertir encore, de vous conseiller, dans l'intérêt de notre patrie commune, de rester tranquilles dans vos éparchies, de vaquer à vos travaux, de ne point écouter quelques individus qu'un intérêt personnel peut seul pousser à mettre notre patrie en péril.

<sup>19)</sup> Αὐτόθι, "Ἐνθ' ἄ. σελ. 90 - 91.

Adressez librement vos plaintes si vous en avez à faire, mais avec sagesse et modération, comme il convient à des respectueux sujets de notre auguste et bien-aimé souverain qui s' applique tant à rendre son peuple heureux, et soyez persuadés que vos demandes, si elles sont justes, seront écoutées.

Chrétiens de la Crète! Vos souffrances passées doivent vous instruire. Ne prêtez pas l' oreille aux intrigues de quelques malintentionnés qui désirent votre perte; vous aurez à vous repentir de votre faiblesse quand le mal sera irréparable. Vos intérêts se basent tous sur votre tranquillité, par elle vous augmenterez les produits de l' agriculture, par elle vous élargirez le cercle de vos connaissances, par elle vous consacrerez le bonheur de votre superbe pays.

La Canée le 28 Avril (V. S.) 1866

Le Gouverneur Général de Crète  
(Signé) Ismaïl Pacha

Ἡ ἐν λόγῳ προκήρυξις τοῦ Τούρκου Διοικητοῦ οὐδόλως ἱκανοποίησε τοὺς Κρητας. Τὸ πλῆθος τῶν ψευδῶν ὑποσχέσεων εἶναι σύνηθες γνώρισμα τῶν Τούρκων Πασάδων. Οἱ Κρητες ἀντιπρόσωποι ὑποβάλλουν νέαν ἀναφορὰν πρὸς τὸν Ἰσμαήλ, γνωρίζοντες εἰς αὐτὸν τὰ προβλήματα τῶν καὶ ὑπενθυμίζοντες εἰς τὴν ἐξοχότητά του ὅτι ὄχι μόνον, ὡς νομίζει, οἱ συγκεντρωθέντες δὲν διαλύονται ἀλλὰ καὶ καθημερινῶς ὁ ἀριθμὸς τῶν ἀξάνει.

Οἱ ἐκπρόσωποι τῶν Χανίων θὰ ἀναμείνουν τοὺς συναδέλφους τῶν τῆς λοιπῆς χώρας διὰ νὰ ἀποφασίσουν περὶ τῶν ἐνεργειῶν, εἰς ἃς θὰ προβοῦν πρὸς τὴν Πύλην<sup>20</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 12.

A Son Excellence Ismaïl Pacha  
Gouverneur Général de l' île de Crète

Excellence,

La proclamation de V. E. en date du 28 avril ayant fixé l'attention des soussignés fidèles sujets de S.M.I. Abdul Aziz Khan les a engagés à adresser la présente pièce à V. E. pour sa tranquillité et pour la réputation des personnes qui interprètent mal le but de notre rassemblement ici.

<sup>20</sup>) Αὐτόφθι, "Ἐνθ' ἄ. σελ. 94 - 95.



Excellence, nous admettons que les députés du peuple doivent être élus séparément dans chaque éparchie et que notre supplique à S. M. le Sultan doive être acheminée à Constantinople par le canal de V. E.; tout en reconnaissant la justesse de cette dernière exigence nous devons faire observer à V. E. que la réponse que la S. P. a faite à votre supplique de l'année dernière aurait dû être communiquée aux représentants de la population pour que ceux-ci en donnant connaissance au peuple, ou au moins elle aurait dû être publiée par la presse pour la tranquillité des habitants de ce pays.

Malheureusement rien de cela n'a été fait, bien que la population crétoise attendît avec impatience cette réponse. Si on avait alors agi de la façon que nous indiquons, la population crétoise aurait suivi la voie tracée dans la proclamation de V. E. Mais, puisque, contre toute attente, ces espérances ont été déçues, il était bien naturel que la population de l'île suivît une autre voie pour porter à la connaissance de son Souverain les maux insupportables qu'elle éprouve aujourd'hui.

Dans la proclamation de S. E. il est dit que les villageois qui firent le rassemblement ayant enfin compris leurs véritables intérêts se sont dispersés et sont rentrés dans leurs foyers. Ce n'est point vrai, car non seulement le rassemblement ne s'est point dispersé, mais tous les jours leur nombre augmente.

Les cinq éparchies du district occidental de cette île ont élu leurs représentants. V. E. s'étonne et s'inquiète de ce que quelques personnes des éparchies environnantes se sont rendues dans les districts de Rétimo et de Candie et elle craint que leur présence dans ces districts ne soit de nature à troubler les habitants paisibles de ces contrées, mais nous pouvons assurer V. E. que la tranquillité ne sera nullement troublée, parce que les envoyés dans ces districts sont les gens les plus honorables et les plus considérés de nos districts et ils sont d'ailleurs parfaitement connus de V. E. La tranquillité du pays ne pourrait donc être troublée que dans le cas où l'intrigue de quelques-uns de nos compatriotes qui ne pensent qu'à vendre leur conscience dans un but personnel aurait prévalu. Ces gens, pour faire valoir leurs services auprès de l'autorité locale, l'abusent et attirent mille avanies à la population. Mais nous espérons que leurs efforts seront vains, car le peuple a compris que son véritable intérêt repose dans la tranquillité et dans son dévouement envers son Souverain.

Par sa proclamation V. E. menace la population en lui disant que ses épreuves passées doivent lui servir de leçon et se propose abusivement d' empêcher ses plaintes à son Souverain bien - aimé. Mais, persuadés de la clémence de Notre Magnanime Sultan, convaincus que tout peuple et toute communauté a le droit d' exprimer ses besoins et ses plaintes à son souverain, nous ne pouvons point nous disperser avant que les districts de Rétimo et de Candie nous aient envoyé leurs représentants avec lesquels nous devons nous consulter sur l' envoi de notre supplique à S. M. I. Abdul Aziz Khan, notre bien - aimé souverain.

Les fidèles sujets de S. M. le Sultan Abdul Aziz Khan,  
Les représentants des districts occidentaux de l' île  
(Suivent les signatures)

Ἐν τέλει αἱ ἀναμενόμεναι τουρκικαὶ ἐνισχύσεις κατέφθασαν.

Ὁ Γάλλος Πρόξενος πληροφορεῖ τὸν Ὑπουργὸν τοῦ περὶ τῆς ἀφίξεώς των εἰς Κρήτην. Τὰ ἀφιχθέντα δύο τουρκιὰ πλοῖα ἀπεβίβασαν 2600 στρατιώτας μετὰ τῶν ἐφοδίων των. Οἱ Τοῦρκοι ἀνεθάρρυσαν, ἀλλ' ὁ Πασᾶς δὲν ἔλαβεν ἀκόμη ἀποφάσεις διὰ τὸν τρόπον τῆς διαλύσεως τῶν συγκεντρωθέντων<sup>21</sup> Κρητῶν.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 13.

La Canée le 20 Mai 1866

Monsieur le Ministre,

J' ai l' honneur de transmettre à Votre Excellence traduction de trois pièces qui m' ont été apportées hier par des délégués des Grecs, réunis en ce moment à Tzoubana, à une heure environ de la ville. A Candie et à Rétimo les agents consulaires ont reçu comme nous à la Canée,

Son Excellence

Monsieur Drouys de Lhuys

Ministre, Secrétaire d' Etat au Département des Affaires Etrangères, le double des lettres adressées aux Caïmakams. Si les formes ne sont pas absolument les mêmes il est évident que le sens a été donné et adapté pour tous.

Votre Excellence remarquera, Monsieur le Ministre, les féli-

---

<sup>21</sup>) Αὐτόθι, Ἐνθ' ἀ. σελ. 96 - 99.

citations adressées au général pour son arrivée et la promesse de donner, dans trois jours, l'exposé des causes qui ont provoqué ce rassemblement. Le délai expire demain, jour de l'arrivée du courrier qui, sans doute, doit apporter le mot d'ordre attendu.

Quant à l'autre pièce, sorte de proclamation à la population entière, sa rédaction est une preuve de plus des efforts tentés pour rendre le mouvement général et il est à remarquer que dans toutes ces phrases pompeuses aucune récrimination n'est adressée à l'autorité et qu'il n'est fait aucune mention des demandes qui doivent être formulées. Cette pièce, sans date d'ailleurs, était, je le sais, préparée depuis longtemps, et ce n'est pas en Crète, où il n'existe que l'imprimerie du Gouvernement, qu'elle a été imprimée. Des exemplaires affichés dans la ville ont été arrachés par ordre du Gouvernement et personne, je crois, ne se trompe sur le but que se proposaient les chefs cachés du mouvement : gagner du temps et chercher à tromper l'opinion publique qu'ils savent parfaitement au courant de leurs manoeuvres et en accuser hautement, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence.

Le 17 de ce mois la frégate à vapeur «Ferzi - Bahri» a mouillé en rade venant de Constantinople et a débarqué 1600 soldats. Elle a été suivie de deux autres navires apportant encore près de 1000 hommes, des munitions et des vivres.

La vue de ces bâtiments a contribué puissamment à tranquilliser les Turcs et à décourager ostensiblement les Grecs auxquels on assurait que la Porte n'était pas dans une position à envoyer actuellement des troupes. L'autorité, cependant, n'a pris jusqu'ici aucune détermination et le Pacha que j'ai vu hier chez moi m'a dit vouloir patienter encore, espérant pouvoir par la persuasion amener les villageois à rentrer chez eux. Je crois aussi qu'il attend des ordres et d'autres renforts avant de tenter une démonstration dont le résultat doit naturellement être décisif.

Jusqu'ici la tranquillité n'a pas été troublée et j'espère qu'aucun malheur ne surviendra. Il convient d'ailleurs de rendre justice à la prudence montrée par l'autorité et aux mesures qu'elle a prises pour éviter toute collision.

Il m'est toujours impossible d'être fixé exactement sur le nombre des villageois réunis à Tzoubana, leur nombre variant à chaque instant.



Agréez l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur  
d' être,

Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Οἱ Κρηῆτες ὅμως δὲν φαίνονται νὰ ἔχουν ἔλθει εἰς ἀπογοήτευσιν ἐξ  
αἰτίας τῆς τοιαύτης ἐξελίξεως τῆς καταστάσεως. Προσπαθοῦν νὰ δημι-  
ουργήσουν μίαν ἀτμόσφαιραν φιλικὴν μεταξὺ τοῦ κρητικῆ λαοῦ καὶ  
τῶν ἐν Κρῆτῃ Ὀθωμανῶν. Ὑπενθυμίζου εἰς αὐτοὺς τὴν κοινὴν γῆν  
τὴν ὁποίαν κατοικοῦν, τὰ κοινὰ συμφέροντα κτλ.<sup>22</sup>

Ἀριθμ. ἐγγράφου 14.

Concitoyens crétois, ottomans et chrétiens !

L' époque des massacres entre Chrétiens et Ottomans est  
passée sans retour. L' époque d' aujourd' hui est une époque de  
justice, d' humanité, d' affection et d' union. Enfants d' une pa-  
trie commune, nous parlons la même langue, nous avons les mê-  
mes usages et les mêmes besoins, nous sommes sujets d' un mê-  
me Souverain; réfléchissons donc et concertons - nous ensemble  
pour savoir quels sont nos véritables et communs intérêts, trou-  
vons quel est le moyen le plus opportun et le plus convenable  
pour présenter nos demandes. Quand souffrent les Ottomans  
croyez - vous que les Chrétiens ne souffrent pas? Peut - on dire  
que le corps se trouve en bonne santé quand un membre souffre?  
Quel est le Crétois Ottoman ou Chrétien qui, rencontrant à l'  
étranger un de ses compatriotes, ne le serre dans les bras et ne  
s' empresse de lui demander des nouvelles de sa bien - aimée pa-  
trie, de notre belle Crète si souvent éprouvée. Vos paroles sont  
donc vraies. Les citoyens de même origine, de la même patrie,  
de la même position doivent s' aimer et s' entendre entre eux.  
Loïn de vous les anciens malheurs, les anciens préjugés, les an-  
ciennes souffrances, les vengeances, les superstitions fausses qui  
passent dans la tête de quelques personnes, dénaturent leurs sen-  
timents, empêchent la vérité de se faire jour et le progrès d'  
avancer. Le Chrétien n' est - il point père de famille comme le

<sup>22</sup>) Ἀντόθι, Ἔνθ' ἄ. σελ. 101 - 102.

Musulman? Le Musulman n'a-t-il point un coeur comme le Chrétien? Il est donc nécessaire de tout oublier. A Dieu appartient le soin de juger les premiers et de pardonner aux coupables. Considéreront comme vivent entre eux les hommes des autres pays, quoiqu'ils soient de religion différente. N'ont-ils pas aussi comme nous un seul Dieu, un seul Créateur? Examinons, comme ils le font, quelles sont les causes des grands malheurs dont nous nous voyons assaillis sans en connaître la source et efforçons-nous de nous en délivrer. Peut-être que toute la faute est à nous. Le propriétaire s'appauvrit et ses propriétés ne lui suffisent pas pour vivre; si pauvre est dans le désespoir, le laboureur ne trouve point d'argent sans donner pour rien ses produits et ses propriétés; le négociant, loin de pouvoir aider les autres, ne se suffit pas à lui-même. Nous ne tirons aucun profit de la mer et c'est pour ce motif que les étrangers nous considèrent comme des malheureux. Tous nous souffrons, il faut donc que nous nous entr'aidions dans notre malheur. Créatures d'un même Dieu, membres d'une même patrie et d'une même famille, nous devons préparer à nos enfants bien-aimés une existence plus heureuse.

Mais jusqu'ici ce n'était pas une chose facile, il fallait trouver l'occasion d'arriver à ce but, de nous rapprocher les uns des autres, de nous concerter, de dire chacun notre opinion et par une étreinte cordiale de porter remède à nos maux.

Le mouvement que nous voyons et dont les Chrétiens ont donné l'initiative était l'occasion offerte à nos compatriotes ottomans de prendre aussi leur part dans l'examen patriotique et paisible des malheurs de notre pays. Ce mouvement doit être l'occasion d'une entente cordiale parfaite et n'a point d'autre but. Pour témoignages de notre sincérité nous avons 1858 et 1860.

Nous nous souvenons des intrigues que l'on fit alors pour nous porter à un massacre. Que personne aujourd'hui n'ajoute foi à tout le mal que veulent nous inspirer les ennemis des deux partis, les ennemis de l'intérêt commun des Chrétiens et des Ottomans.

En invitant aujourd'hui Chrétiens et Ottomans à une réunion patriotique, paisible et fraternelle dans l'intérêt de notre pays, nous rejetons loin de nous toute mauvaise pensée, tout soupçon d'imposture et de crainte et espérons en Dieu, à la justice des gouvernements du monde et de notre souverain. Que

le vieil aïeul, que la tendre mère restent sans crainte chez eux auprès de leurs enfants bien - aimés, auprès de leurs parents et du tombeau de vos pères. Que celui qui oserait troubler la tranquillité de son voisin, qui compromettrait la sécurité, l' honneur, la fortune de qui que ce soit apprenne que, indépendamment de Dieu, il existe des hommes qui, au nom de la patrie et de la justice, le puniront, quelle que soit la religion à laquelle il appartient.

A . . . . . le . . . . . Avril 1866  
Le Comité Central

Ἐν τῷ μεταξὺ οἱ Κρητες ἔξακολουθοῦν νὰ συγκεντρώνωνται καὶ νὰ καταλαμβάνουν τὰ ἐπίκαιρα σημεῖα. Τὴν 22αν Μαΐου ὁ Ἰσμαὴλ προβαίνει εἰς ἐπίδειξιν στρατιωτικῆς ἰσχύος διὰ τοῦ ὄρεινοῦ του πυροβολικοῦ καὶ τὴν ἐπαύριον ἐπιδεικτικῶς παρακολουθεῖ τὴν ἐκφόρτωσιν πολεμικοῦ ὕλικοῦ ἐκ τοῦ πλοίου τοῦ ἠγκυροβολημένου εἰς τὸν λιμένα τῶν Χανίων.

Ἐπισημαίνεται ὅτι ὁ Γενικὸς Διοικητὴς διὰ τῆς κακῆς διοικήσεώς του παρεμβαίνει παντοῦ. Τρία κόμματα ἔχουν τώρα δημιουργηθῆ, ἐξ ὧν τὸ ἓν προσηγορευταί τῆς οἰκίας τοῦ ἴδιου.

Ἡ ἀνησυχία τοῦ λαοῦ ἔξακολουθεῖ ν' αὐξάνη. Ὅπλα καὶ πολεμικὰ ὄπλα διαμοιράζονται εἰς τοὺς Τούρκους τῆς ὑπαίθρου καὶ ἐξ πολεμικὰ πλοῖα σταθμεύουν εἰς τὴν Σούδαν.

Ἐπισημαίνεται ὅτι ὁ Τούρκος Διοικητὴς πιστεύει ὅτι ὁ Πρόξενος τῆς Ρωσίας κατευθύνει τὴν παροῦσαν κίνησιν τῶν Κρητῶν<sup>28</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 15.

La Canée le 27 Mai 1866

Monsieur le Ministre,

Depuis le dernier rapport que j' ai eu l' honneur d' adresser à Votre Excellence les Chrétiens, dont le nombre varie chaque jour, ont continué à occuper les hauteurs de Tzoubana et n' ont pas, jusqu' ici, remis leur supplique, ainsi qu' ils en avaient fait la promesse au Gouverneur Général. La ville a aussi envoyé pour la représenter le 20 mai trois députés qui, à leur retour en ville, m' ont assuré que la pétition était prête et que prochainement elle serait remise, hier 26 étant le dernier délai, disait - on,

<sup>28</sup>) Ἀπόδειξις, Ἐνθ' ἄ. σελ. 103 - 107.



qui serait demandé. Cependant, rien n'est encore arrivé et je crois que, cette fois comme l'autre, on attend les nouvelles que doit apporter demain le vapeur.

Le 22, le Gouverneur Général a fait faire aux troupes une promenade militaire. Les canons de montagne ont aussi été montrés. Cette promenade, espèce de démonstration, puisqu'elle a été dirigée sur un des points en vue du campement des villageois, a été prise pour une bravade et n'a servi qu'à mécontenter les Grecs et même les Turcs unanimes à la désapprouver.

Le vaisseau «Chadié», ayant à son bord le vice-amiral Jorahim Pacha, a mouillé le 23 au matin devant le port de la Canée. Il était suivi de la corvette «Zouaré», chargée de provisions. Le vaisseau apportait trois bataillons de tirailleurs. Le 24, le débarquement de ces troupes a eu lieu. Le Gouverneur Général est allé à la Douane, accompagné de M. Daristarchi, son secrétaire, arrivé lui aussi par le Chadié, pour assister au débarquement; puis, voulant voir le défilé, il a pris avec lui l'amiral Imbrahim Pacha et, précédé de son cavalier, il est allé s'asseoir dans la pharmacie du Docteur Varoucha où il a même fait venir le Général Sabri Pacha. Cette affectation d'Ismaïl Pacha de choisir cette pharmacie n'a échappé à personne et les Turcs dont, dans cette même rue, les magasins sont nombreux, en ont été vivement froissés. Le Gouverneur n'ignore pas, en effet, combien le Docteur Varoucha est mal vu, aussi sa conduite a été regardée comme un défi jeté à la population ottomane. Cependant, le Pacha parviendra, je crois, à sortir du mauvais pas dans lequel l'a mis sa mauvaise administration. L'argent, m'est-il assuré, n'est pas ménagé par lui et, grâce à ces libéralités, trois partis se sont actuellement formés. L'un ne veut signer aucune requête; des deux autres, l'un ne veut rien dire contre le Pacha, le troisième, au contraire, veut tout reporter sur lui. Ce dernier parti aura probablement le dessous et la requête ne formule que de demander des diminutions d'impôts sans faire aucune allusion au Gouvernement que l'on sait fortement appuyé à Constantinople.

L'inquiétude ne fait qu'augmenter et si, jusqu'ici, aucun désordre n'a eu lieu, on doit l'attribuer surtout au bon sens de la population musulmane. Les Grecs, en effet, ne cachent pas leurs sentiments et les villageois disent hautement qu'ils sont prêts à une vive résistance si, comme le bruit s'en est répandu,

le Gouvernement veut les désarmer. Les Musulmans continuent à habiter leurs campagnes, l' autorité ne leur permettant pas de rentrer dans les villes. Depuis deux nuits, plusieurs portes de maisons turques ont été couvertes d' injures grossières écrites avec de la craie. J' ai rappelé l' attention du Gouverneur sur ce fait, l' engageant à prendre des mesures pour en empêcher le renouvellement, ces paroles ne pouvant qu' irriter une population déjà exaspérée et qu' amener des rixes qu' il importe d' éviter. Ismaïl Pacha m' a promis d' aviser et je ne doute pas qu' il ne tienne sa promesse. De grandes quantités d' armes ont été distribuées par l' autorité aux Turcs des villages et dans plusieurs endroits les Zaptiers ont été augmentés. Six navires de guerre, dont un vaisseau, stationnent à la Sude.

C' est toujours le Consulat de Russie que l' opinion accuse de diriger le mouvement et le Pacha lui - même dissimule peu les raisons qu' il a de croire à cette coopération.

Si les villageois apportaient aujurd' hui leurs requêtes, j' aurais l' honneur d' en transmettre la traduction à Votre Excellence.

Agréer l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre de Votre Excellence  
le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Ἐν τῷ μεταξύ νέα ἀναφορὰ πρὸς τοὺς Προξένους τῶν ἐν Κρήτῃ Δυνάμεων ὑποβάλλεται ὑπὸ τῶν Κρητῶν. Ἀναφέρονται τὰ βάσανα τῶν ὑποδούλων Κρητῶν, αἱ κατὰ καιροὺς γραφαὶ καὶ προφορικαὶ ἀπατηλαὶ ὑποσχέσεις τοῦ κατακτητοῦ. Δι' αὐτοὺς τοὺς λόγους στρέφονται πρὸς τοὺς Προξένους μὲ τὴν παράκλησιν ὅπως αἱ Κυβερνήσεις των συμπαρασταθοῦν καὶ βοηθήσουν τὸν χριστιανικὸν λαὸν τῆς Κρήτης ὅπως ἐπραξάν τοῦτο καὶ δι' ἄλλους ὑποδούλους χριστιανικοὺς λαοὺς τῆς Ἀνατολῆς <sup>24</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 16.

Monsieur le Consul,

La population chrétienne de la Crète, après avoir pris part avec fermeté à la lutte nationale et inégale jusqu'en 1830, avait déposé les armes sur l' exhortation des grandes puissances de l'

<sup>24</sup>) Αὐτόθι, Ἔνθ' ἀ. σελ. 109 - 110.

Europe, espérant qu'elle aurait obtenu une administration juste et régulière. La réalité a prouvé jusqu'à présent qu'elle a été déçue dans ses espérances. Les concessions de 1858 lui furent accordées lorsqu'elle avait prouvé que les dispositions de la Charte publiée en 1856, sous le règne de Hatti Houmaïoun, étaient méconnues ici ouvertement. Ces concessions, disons-nous, quoiqu'insignifiantes, ne sont nullement remises à exécution. Un peuple pauvre, ignorant, ayant à peine pu reconstruire sa chaumière, un peuple opprimé depuis longtemps par le fanatisme religieux et jusqu'aujourd'hui écrasé d'impôts si injustes qui absorbent jusqu'à la dernière obole de ses faibles ressources, il est souvent privé de la justice la plus élémentaire de la part de juges partiaux et ignorants, il ne jouit d'aucun moyen de communication et de transport pour l'écoulement de ses produits. Ni l'instruction publique, ni l'égalité proclamée devant la loi, ni la tolérance religieuse, ni la liberté, des élections communales ne constituent ici l'objet d'une sérieuse sollicitude; de sorte que lorsque l'on parle impartialement sur l'état de cette île, on peut dire avec certitude que le peuple de la Crète se trouve dans une grande anxiété à l'égard de son développement moral et matériel.

Telles sont, résumées, Monsieur le Consul, les raisons qui ont déterminé la population crétoise à confier aux humbles soussignés la mission de déposer aux pieds du trône de S. M. I. le Sultan Abdul - Aziz, au moyen d'une supplique, l'expression de ses maux et de ses vœux. Les soussignés, ont été chargés en même temps de vous communiquer ci - joint copie de la Supplique dont il s'agit. Il dépend de vous, M. le Consul, d'apprécier à leur valeur les vœux du peuple et de les transmettre à votre Gouvernement.

Nous croyons remplir un devoir sacré et indispensable en vous informant confidentiellement, M. le Consul, que tous les Chrétiens de la Crète, instruits par une longue et pénible expérience, sont aujourd'hui convaincus que le seul moyen d'améliorer leur sort serait de confier l'organisation et l'administration ultérieures de cette Ile à la généreuse sollicitude des trois grandes puissances qui ont donné jusqu'à présent aux populations chrétiennes de l'Orient tant de témoignages de sympathie.

(Suivent 16 signatures)

La Canée le 14/26 Mai 1866



Ὁ Γάλλος Πρόξενος υποβάλλει εἰς τὸν Ὑπουργόν του τὴν κατωτέρω ἀναφορὰν δι' ἧς ἀναλύει τὴν ἐν Κρήτῃ δημιουργηθεῖσαν κατάστασιν καὶ παρουσιάζει τὰ πρὸς λύσιν φλέγοντα ζητήματα τῶν Κρητῶν.

Εἰς αὐτὴν φαίνεται ἡ καθαρὰ καὶ δικαία τοποθέτησις τῶν προβλημάτων τῶν Κρητῶν, δι' ἧ καὶ ὁ Γάλλος Πρόξενος προκαλεῖ τὴν προσοχὴν τῶν προϋσταμένων του<sup>25</sup>.

Ἀριθμ. ἐγγράφου 17.

La Canée le 1er Juin 1866

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pu par le dernier courrier que transmettre à Votre Excellence la traduction de la requête remise la veille du départ de la poste par les Chrétiens de la Crète. Il est de mon devoir maintenant de faire ressortir aux yeux de Votre Excellence les demandes qui, d'après moi, méritent une sérieuse attention et auxquelles je crois que satisfaction peut et doit être donnée.

Votre Excellence remarquera que les Chrétiens s'élèvent d'abord contre tous les impôts sans exception; leur but est-il d'en demander la suppression entière et de ne payer que la dîme et l'impôt militaire?

Je ne crois pas, et j'ai encore la ferme certitude que le mouvement dans son principe avait un autre but. Le mécontentement contre l'administration avait été exploité pour remuer la population et amener ainsi à un moment donné des complications à la Porte. Il paraît certain qu'à Candie, à Rétimo et à la Canée les impôts sur les mêmes choses diffèrent entre eux. C'est sur le détail surtout que cette différence m'a été signalée.

Il serait facile d'y remédier et de faire payer partout le même droit qui, d'ailleurs, est assez léger, de 5 à 7 centimes par tête, m'assure-t-on. Le système employé pour le paiement de la dîme a besoin surtout d'être modifié et les plaintes qu'il soulève sont des plus justes.

L'état des voies de communication est, en effet, des plus déplorables, et les habitants ont raison, selon moi, d'appeler sur lui dans l'article 2 l'attention de l'autorité. Si la population, sous Vely Pacha, s'est refusée à la construction des routes carrossables, comme voulait le faire ce gouverneur, il n'en résulte

<sup>25</sup>) Αὐτόθι, Ἐνθ' ἀ. σελ. 111 - 114.

pas qu' elle ne comprenne la nécessité de travaux permettant aux produits d' être transportés facilement d' un point à un autre. La construction de certains ponts est aussi indispensable et Ismaïl Pacha, malheureusement, malgré de pompeuses promesses, n' a non seulement rien fait pour améliorer ce qu' il a trouvé, mais encore, n' a pris aucune mesure pour entretenir le peu de routes qui existaient ici et qui se détériorent de jour en jour.

J' ai eu, plusieurs fois, l' occasion de signaler à Votre Excellence le mécontentement de la population contre l' ingérence du Gouverneur Général dans les élections. L' article 3 prouve que mes renseignements étaient exacts. Il est, en effet, notoire que toutes les élections sont faites sous la pression de l' autorité qui ne recule devant aucun moyen pour faire nommer les personnes de son choix. Les mesures les plus sévères sont même quelquefois employées contre les opposants, comme cela a eu lieu dernièrement à Candie.

L' article 5, quoique exagéré, mérite cependant aussi une certaine attention. L' autorité, en ne laissant aux tribunaux aucune liberté, en se mêlant de toutes les affaires et, surtout, en donnant aux divers présidents sa façon de les voir, entrave le cours de la justice, administrée toujours au gré de ses désirs.

L' usage des deux langues, qui existait avant ici, pourrait, il me semble, être aussi rétablie.

Malgré toutes les demandes, faites tant par lui que par son entourage, le Gouverneur Général n' a pu éviter le 6<sup>ème</sup> paragraphe de la pétition directement dirigé contre lui. La prison préventive dure souvent, il est vrai, assez longtemps et il est arrivé plusieurs fois que des individus ont été emprisonnés et délivrés à l' insu de l' autorité supérieure, par des subalternes tels que chef de police ou membres du Conseil. Cette infraction à toute règle pourrait être aisément évitée en empêchant l' emprisonnement dans un ordre préalable.

Le demande contenue dans le 7<sup>ème</sup> paragraphe ne s' applique qu' aux écoles des villages, car dans les villes ce sont pour la plupart des hellènes qui sont professeurs. La défense d' en avoir dans les villages est une mesure politique qui, je dois l' avouer, a sa raison d' être, ces professeurs, malheureusement, sortant souvent de leurs attributions et étant loin de former leurs élèves au respect de leur autorité.

L' encombrement des ports dont parle le 9<sup>ème</sup> paragraphe

mériterait aussi d'appeler l'attention du Gouverneur. Le port de Retimo, surtout, est souvent impraticable, une seule drague existe pour toute l'île et elle est loin de pouvoir suffire. Demander, comme les Chrétiens le font, la liberté de tous les ports me paraît chose dangereuse, car il serait impossible de remédier à la contrebande déjà si grande malgré les interdictions.

Quant à l'amnistie demandée dans le 10<sup>ème</sup> paragraphe, le Gouvernement seul peut être juge de son opportunité, cette impunité pouvant être prise pour une faiblesse et servir même d'encouragement.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les remarques que j'ai cru devoir adresser à Votre Excellence sur la requête des Chrétiens. Le temps ne me permettant pas de faire un travail plus complet, je me suis borné aux points les plus importants sur lesquels l'attention de Votre Excellence devait être appelée, la priant de les prendre en considération.

Agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Ἦδη οἱ Κρηῖτες ὑποβάλλουν πρὸς τὴν Πύλην ὑπόμνημα λεπτομερῆς, σοβαρὸν, δίκαιον, διαφωτιστικὸν τῆς ἐν Κρήτῃ καταστάσεως, τῶν αἰτημάτων των καὶ τῶν κατὰ καιροῦς ὑποσχέσεων τῶν Τούρκων <sup>26</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 18.

La Canée le 1 Juin 1866

A S.M.I. le Sultan Abdul Aziz Khan, notre auguste Souverain  
Sire,

Les soussignés très humbles sujets de S.M.I., délégués par toute la population de l'île de Crète pour attirer sur notre pays les dispositions générecuses et bienveillantes dont le Gouvernement Impérial n'a cessé de donner toutes les preuves en faveur de cette Ile.

<sup>26</sup>) Αὐτόθι, "Ἐνθ' ἄ. σελ. 115 - 119.



Exposent humblement aux pieds de S. M. I. les prières suivantes, espérant qu' Elle daignera leur accorder sa bienveillante attention. 1<sup>o</sup> Nous sollicitons d' abord humblement l' allègement de nos impôts et de nos taxes qui sont énormes. Depuis 1858 jusqu' aujourd' hui, contrairement à la lettre et à l' esprit des concessions qui ont été accordées, loin de diminuer les impôts qui existaient alors, on nous a surchargés de nouvelles taxes sous diverses dénominations telles que : l' impôt du sel, l' impôt sur les tabacs à fumer et à priser, sur les loyers, sur la vin et les spiritueux, sur les fermages, sur les propriétés, sur les portefaix, sur la vente des immeubles, sur celle des bestiaux, sur le pesage, le droit très lourd du timbre, l' impôt sur la teinture, sur le poisson, la boucherie et enfin plusieurs très onéreuses et iniques amendes. Nous pourrions prouver d' une façon certaine par des statistiques que, durant les deux dernières années, nous avons payé en taxes et impôts des sommes dépassant nos revenus.

L' organisation des impôts réclame donc avant tout l' attention de S. M. I. dont la paternelle sollicitude pour ses fidèles sujets n' a jamais manqué.

C' est la façon même dont les impôts sont perçus qui a besoin d' être modifiée. Le système de fermage, tel qu' il existe, est non seulement insupportable et arbitraire pour le peuple, mais aussi préjudiciable pour le Gouvernement Impérial. Les fermiers et surenchérisseurs, en effet, dans leur émulation durant les enchères s' engagent à des obligations excessives et disproportionnées, de sorte que ne pouvant les remplir quand le temps venu, ils pressurent la population et finissent par s' enfuir clandestinement, devenant ainsi criminels par contumace, ruinant les personnes qui les ont appuyées par leur garantie et causant souvent un préjudice considérable au Trésor public. De plus, la disproportion qui existe entre les revenus et les impôts des différentes provinces de la Crète est également onéreuse et insupportable pour la population et (nous prenons la liberté de le dire) contrevient au Tanzimat publié par le Gouvernement Supérieur, concernant la sécurité et l' égalité de tous ses fidèles sujets. Seul le canton de Sfakia, à cause de la sécheresse et de la stérilité de son sol montagneux, est excepté de l' application du système contributif. Ce canton n' a pas cessé d' être administré conformément aux anciens privilèges octroyés par la Porte,

toujours reconnu par elle et dont nous prenons la liberté de réclamer la confirmation.

2<sup>o</sup> Nous prenons aussi la liberté de soumettre humblement à la haute appréciation de S.M.I. et à sa sollicitude pour son peuple le manque de voies de communication - dans toute l'étendue de l' Ile. Il en résulte que tous les ans plusieurs individus périssent dans les rivières et que le commerce intérieur est entravé faute de ponts pour le transport des produits.

3<sup>o</sup> Nous sollicitons l' attention de S.M.I. pour qu' elle daigne mettre en vigueur et à exécution les privilèges octroyés en 1858 par le prédécesseur de glorieuse mémoire de S. M. I. Les privilèges ont été accordés par l' organe de fonctionnaires délégués alors ad hoc, bien qu' en réalité nous ayons des démogérondis, des conseils, des Ephories, lorsqu' il s' agit pour nous d' exercer notre droit d' élection la Charte qui contient ces concessions reste comme lettre morte et, par conséquent, les corps sont sensés représenter uniquement la volonté de la population (bien qu' elle ne soit pas consultée). Nous prenons la liberté d' ajouter encore que le dernier règlement relatif aux élections des démogérondis et des conseils provinciaux présente plusieurs fautes. Il exige des modifications pour qu' il puisse atteindre avec utilité le but qu' il se propose.

4<sup>o</sup> Nous invoquons la paternelle sollicitude de S. M. I. sur l' état de misère qui nous a assaillis inopinément. Les personnes qui se livrent au commerce des huiles par suite d' un système de spéculation qui leur est propre, professent en apparence le métier de bailleurs de fonds, mais dans le fait ils emploient le trafic des Selem, c' est - à - dire que les huiles leur sont vendues par anticipation à des prix qui souvent n' atteignent pas la moitié de leur valeur réelle. Ainsi, dans les mauvaises récoltes qui sont malheureusement trop fréquentes, les spéculateurs nous obligent à les indemniser à un prix double par la vente forcée du produit. Nous avons la conviction, Sire, que le système ruineux de Selem peut être modifié avec grand avantage par l' établissement d' une Banque de Crédit, ce qui, d' ailleurs, est mentionné dans l' article 20 du Hatti - Oumaïou relativement à l' augmentation des sources de la richesse matérielle du puissant Empire de S. M.

5<sup>o</sup> Nous prenons la liberté d' appeler spécialement la haute et paternelle sollicitude de N. M. sur le déplorable de nos tribu-

noux; plusieurs ordres de juridiction sont entièrement privés de règlement, ce qui occasionne une foule de confusions et d'irrégularités. Les erreurs auxquelles nous avons été souvent exposés, sans que justice ait été accordée à ceux qui en souffrent, en sont une preuve. Nous nous faisons fort d'indiquer, à S. M. I., relativement par un exposé spécial de chaque canton, toutes sortes d'abus. Nous appelons donc de nos vœux l'amélioration dans les règlements de la branche judiciaire, afin que, dans les sentences des tribunaux, le droit du plus fort, l'arbitraire, la condition de religieux ne puissent prévaloir comme cela est arrivé dans les réclamations des infortunes Critziotes et Lassiotés; dans la procédure suivie, la famille des Khanialis, qui exploitait jadis arbitrairement les revenus des Malikianés, a osé depuis quelques années réclamer et s'approprier la moitié des champs appartenant à la commune des Critziotes et la totalité de ceux des Lassiotés et de plusieurs autres. Par suite de ces abus, ceux aux dépens desquels ils se commettaient ont été exposés à des souffrances et à des frais pour souvenir de leurs droits. Des preuves de même sorte existent aussi dans les districts de Retimo et de la Canée. De plus, les sentences des tribunaux étaient auparavant rédigées en turc et en grec, car la langue généralement usitée dans toute l'île par les Grecs et par les Turcs, c'est le grec vulgaire, aucune sentence, aucun acte, aucune pétition n'est reçu lorsqu'il est écrit en grec. Il faut que tout soit en turc, ce qui cause de grandes difficultés aux deux parties. Nous supplions donc S.M. de permettre désormais le libre usage des deux langues. Par devant le Melkéiné le témoignage chrétien n'a aucune valeur, contrairement à l'esprit et à la lettre du Hatti-Houmaïoun qui a formellement proclamé l'égalité de tous les sujets de l'Empire.

60 Pleins de confiance dans la clémence de S. M. nous sollicitons plus de respect de notre liberté personnelle, notre existence, actuellement, se trouve entre les mains du Gouverneur Général ou de tout autre fonctionnaire du Gouvernement. La cause la plus futile suffit pour faire jeter dans les prisons la personne la plus recommandable qui, sans aucune preuve de culpabilité est indéfiniment retenue.

70 Nous appelons la sollicitude du Gouvernement Impérial sur le manque d'écoles dans la campagne des districts des trois villes et nous souhaitons que les enseignants, de quelque natio-



nalité qu' ils soient, exercent librement leur profession, qu' ils aient les qualités requises. Nous désirons aussi que les hôpitaux soient réorganisés.

8ο Quoi que la nature ait doté notre Ile de tant de ports, bien que le commerce se soit partout développé chez nous, Sire, l' encombrement des ports tarit la source de la fertilité naturelle de notre pays. Depuis que nos ports sont comblés, nous nous voyons obligés de transporter nos produits à grand peine pendant l' hiver et par les fortes chaleurs à plusieurs journées de distance dans les villes. Par conséquent, le déblaiement des ports, la liberté d' importation et d' exportation des marchandises auraient contribué à notre bien - être.

9ο La tolérance religieuse proclamée par le Hatti-Humaïoun n' existe pas en Crète, puisque le chrétien qui se fait musulman peut rester dans l' Île et hériter de ses parents, tandis que le musulman qui se fait chrétien est exclu de tout droit d' héritage.

10ο Il y a deux ans, Sire, nous osâmes exposer à la généreuse considération de S. M. de pareilles prières, alors que de nouvelles taxes et des impôts disproportionnés à nos faibles moyens avaient été ajoutés aux anciens droits, en violation des privilèges accordés en 1858. Mais, malheureusement, contre toute attente, nos demandes ne furent pas prises en considération. Si donc, aujourd' hui, mus par de sérieux motifs, nous sommes réunis pour exprimer nos plaintes, et exposer l' état de nos misères, nous osons espérer que nous ne serons pas considérés comme des perturbateurs de l' ordre public, ainsi que l' autorité locale nous a caractérisés dans sa proclamation du 28 avril, par un fâcheux malentendu, mais voyant des apprêts militaires, tandis que notre mouvement est entièrement inoffensif et suppliant, et ces préparatifs nous laissant à penser que le Gouvernement Impérial nous suppose de mauvais desseins, nous nous empressons, quoiqu' entièrement innocents, de solliciter qu' il praise à la clémence de S. M. I. de nous accorder une amnistie générale qui comprenne tous ceux qui n' ont pas pris part à ce mouvement patriotique.

Pour tout ce qui précède, nous prenons la liberté d' appeler l' attention de S. M. I. sur la nécessité qu' il y aurait que les fidèles sujets de cette Île soumissent leurs justes griefs à des impartiaux qui seraient spécialement chargés de cette fonction. Nous prenons la liberté de soumettre nos suggestions à la haute

appréciation de S. M., de laquelle la population de la Crète attend avec espoir l'aplanissement de toutes ces difficultés.

Nous supplions S. M. de compatir aux maux de la population dont nous exprimons aujourd'hui les vœux et qui n'a jamais cessé d'attendre l'amélioration de son sort sous la puissante égide de S. M. I. à laquelle nous prions le Très Haut d'accorder longs jours et prospérité!

(Suivent les signatures)

Ὁ Γενικός Διοικητής προσηθείς ἐκ τῶν ὑπομνημάτων, ἀναφορῶν καὶ λοιπῶν ἐνεργειῶν τῶν Κρητῶν, καλεῖ εἰς σύσκεψιν τοὺς ἐν Κρήτῃ Προξένους. Κατὰ τὴν συνεδρίασιν ὁ Ἰσμαὴλ φαίνεται δικαίωνων εἰς ὄλα τὰ σημεῖα τοὺς Κρητας καὶ παρουσιάζεται καὶ ὡς ὑποστηρικτῆς των παρὰ τῇ Κυβερνήσει του.

Οἱ Πρόξενοι ἐκφέρουν ἕκαστος τὴν γνώμην του. Σχέδια καταστρώ-  
νονται διὰ τὴν ὑφῆσιν τῆς ἐντάσεως καὶ σύσκεψις τῶν Προξένων καὶ ἀνταλλαγὴ σκέψεων λαμβάνει χώραν μὲ σκοπὸν τὴν πρόληψιν σφαγῶν ἰδίως λόγῳ τῶν τουρκικῶν ἀπειλῶν τοῦ ὄχλου.

Οἱ Τοῦρκοι στρατηγοὶ σκέπτονται νὰ ἀποστείλουν στρατὸν διὰ τὴν ἐπιβολὴν τῆς τάξεως καὶ τὴν διάλυσιν τῶν συναθροισθέντων Κρητῶν.

Πρόξενοί τινες ἐναντιώνονται εἰς τὰ μέτρα ταῦτα σκεπτόμενοι ὅτι ὁ Γενικός Διοικητής θὰ πρέπη νὰ προσπαθήσῃ ὅπως προλάβῃ τὴν ἐκ-  
τραχυνσιν τῆς καταστάσεως ἂν καὶ ὁ ἴδιος φέρεται μὲ τὴν κακὴν του διοίκησιν συντείνων εἰς ταύτην<sup>27</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 19.

La Canée le 2 Juin 1866

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j' ai eu l' honneur de l' écrire à Votre Excellence, c' est le 27 mai que les Chrétiens ont remis, tant au Pacha qu' aux Consuls, leur requête, mais, bien qu' ils eussent promis de se disperser aussitôt cette requête signée, il restait à Tzoubana une trentaine de personnes qui prétendaient devoir y attendre la réponse qui serait donnée de Constantinople.

J'ai l' honneur de transmettre à Votre Excellence la traduction de la proclamation du Gouverneur Général dont un exemplaire nous a été envoyé par lui, en même temps qu' une lettre

<sup>27</sup>) Αὐτόθι, σελ. 120 - 127.

nous convoquant tous le 29 à deux heures de l'après - midi au Sérail, pour nous faire une communication importante. Aucun de mes collègues n'a manqué à cette invitation. Le Pacha, après nous avoir, dans un exposé des plus clairs et des plus modérés, retracé la conduite tenue depuis plus d'un mois par les Chrétiens, fit ressortir tous les inconvénients qui résultaient de ce rassemblement. Il déclara n'être en rien opposé à ce que les Grecs manifestassent leurs griefs, il nous dit même avoir promis aux personnes chargées de lui apporter la requête de l'appuyer de son côté auprès du Gouvernement. Il ajouta qu'il n'avait cessé d'engager les Chrétiens à se disperser, leur rassemblement mettant l'inquiétude dans le pays, qu'il avait usé jusqu'ici de la plus grande modération, voulant éviter à une population égarée des malheurs dont les moindres seraient la perte de ses récoltes, mais que, malheureusement, ses conseils n'avaient pas été écoutés, que patienter plus longtemps était impossible et que son devoir l'obligeait à prendre des mesures pour se faire obéir. L'usage étant, a ajouté Ismaïl Pacha, que l'autorité, lorsqu'elle croit devoir user de la force, en informe les Consuls des Puissances alliées, c'était pour ce motif qu'il nous avait priés de nous rendre auprès de lui.

Tous, nous fûmes unanimes à rendre justice à la modération du Gouverneur Général, à la bonne discipline des troupes venues de Constantinople, et à regretter le déplorable entêtement des chefs de ce mouvement. Le Consul d'Angleterre nous dit les conseils qu'il n'avait cessé de donner aux chefs venus chez lui à différentes reprises. Il ajouta que, s'il fallait rendre justice au bon ordre gardé jusqu'ici par les Chrétiens et demander pour eux l'indulgence de l'autorité pour une réunion paisible, leur persistance à ne vouloir pas se séparer maintenant que le but qu'ils prétendaient suivre était atteint, changeait leur position et donnait tout droit au Gouvernement d'agir en vue du maintien de la tranquillité compromise.

J'approuvai en tous points les paroles de mon collègue, Monsieur le Vice - Consul d'Italie, se faisant l'organe du Consul Général de Russie et des Consuls de Grèce, d'Amérique et de Hollande, après avoir, comme nous, rendu hommage à la modération de l'autorité, insista sur ce que le rassemblement ne se composant que d'une trentaine de personnes à peu près, l'usage de la force était inutile, ces personnes ne demandant pour se



retirer que l'assurance de ne pas être persécutées par le Gouverneur Général. Je répliquai que la conduite du Gouverneur Général ne permettait pas d'admettre une persécution de sa part, et Monsieur Colucci, insistant pour qu'Ismaïl Pacha leur accordât le pardon, ce dernier répondit ne pouvoir préjuger des dispositions de son Gouvernement et persister dans sa volonté que tous se dispersent.

Monsieur le Consul de Grèce demanda qu'une deputation fût envoyée à Tzoubana pour donner aux chefs le conseil, au nom des consuls, de se disperser, persuadé que cette démarche aurait le meilleur résultat. Monsieur Dendrino proposa de nous rendre tous auprès d'eux. Le Consul d'Angleterre déclara formellement que, quant à lui, il ne consentirait pas à cette démarche, qu'il ne se croyait pas autorisé à faire, et je me rangeai à son avis. Le Pacha ne nous ayant fait aucune proposition dans ce genre, il ne me paraissait pas possible de nous mettre entre lui et ses administrés. C'est dans ces dispositions tellement différentes que nous nous séparâmes, mais j'appris que tous, sauf Monsieur Dickson et moi, envoyèrent parler aux chefs et les engagèrent à se retirer, ce à quoi cependant ils ne se décidèrent pas.

Je crois inutile de donner à Votre Excellence les versions qui circulent en ville sur cette réunion, qui eut pour résultat de faire connaître à tous l'opinion de chacun et l'appui sur lequel l'autorité compterait au besoin.

Le 31 mai, Osman Pacha, Général de Division, est arrivé à la Canée et s'est de suite rendu au Palais où il a eu une longue conférence avec le Gouverneur Général. Des mesures ont été aussitôt prises et des troupes envoyées sur les points les plus menacés. Ces dispositions, en rendant la confiance à la population bien pensante, ont été, par les meneurs, présentées comme les préliminaires d'un massacre, le Général ayant ordre, disaient-ils, de s'emparer de 70 individus et de désarmer les Chrétiens.

Le 1er Juin, la panique en ville était à son comble, les Turcs, disaient-on, s'étaient armés, ils s'étaient réunis au nombre de 4.000 sur une place, se préparant au massacre, les femmes et les enfants pleuraient, plusieurs même avaient demandé refuge dans des maisons musulmanes.

Les Consuls de Russie, d'Italie et d'Amérique habitant la campagne, on se rendit auprès d'eux, les priant de prendre des

mesures pour garantir les Chrétiens menacés par le fanatisme musulman. Monsieur Dendrino envoya son neveu chez le Pacha et dans l'après-midi nous fûmes convoqués, chez Monsieur Stiglich, Consul d'Autriche, Doyen du corps consulaire.

Cependant, nous restâmes d'accord de prier deux de nos collègues, M. M. Stelman et Stiglich, de se rendre auprès du Pacha et de lui demander de prendre les mesures en son pouvoir pour maintenir la tranquillité de la ville, insistant sur la fermeture des cafés à 10 heures du soir et sur la défense à faire aux Turcs de se promener en armes dans la ville. Ce furent là les seules observations auxquelles Monsieur Dickson et moi avons consenti et je suis heureux de pouvoir dire à Votre Excellence que, dans cette réunion comme dans l'autre, notre avis a prévalu, du moins ostensiblement. Le Gouverneur reçut fort bien ces messieurs, il leur dit qu'un rapport qui venait de lui parvenir l'informait du dispersement des chefs dont trois seulement s'étaient sauvés dans la montagne et leur assura que, toutes ses dispositions étant prises, la tranquillité ne pouvait être troublée.

Le contentement a aussitôt fait place à la crainte et la ville actuellement reprend son premier aspect.

Je n'ose cependant assurer, Monsieur le Ministre, que tout soit terminé et je crois que la Porte ferait bien de maintenir, sinon même d'augmenter encore pour quelques temps la garnison actuelle de l'île.

L'opinion publique accuse plus que jamais le Consulat de Russie, et la population ne s'explique que difficilement l'appui qu'il a rencontré chez ses autres collègues, ceux d'Autriche, d'Angleterre et de France exceptés.

Tout en rendant justice à la modération dont a fait preuve le Gouverneur Général, je regrette de devoir dire à Votre Excellence qu'il eût pu, selon moi, depuis longtemps prévoir les difficultés actuelles et les empêcher. Sa confiance en des personnes qui le trompent est la première de ses fautes. Cependant, rien ne semble devoir le corriger, puisque, connaissant le mécontentement général soulevé contre son entourage, il n'en continue pas moins à la braver en se rapprochant de plus en plus

Monsieur Dendrino me parla du rassemblement des Turcs et de leurs menaces, je lui répondis que, d'après mes informa-

tions, que j' avais tout lieu de croire exactes, ce rassemblement n' était pas vrai et que les 4.000 Turcs se réduisaient à cinq ou six individus partis armés par mer pour aller chercher leurs familles. J' ajoutai que le Pacha, aussitôt informé, avait fait ouvrir les portes et envoyé des cavaliers pour les ramener. Ces M. M., d' accord entre eux, blamèrent le Pacha de laisser rentrer en ville les familles turques qui n' ont rien à craindre, et d' allumer ici la discorde que son devoir était d' empêcher. Mr. Dendrino était d' avis que nous devons rendre le Pacha responsable de tout ce qui pourrait survenir, il s' appliqua à démontrer que la faute première de l' autorité était la demande faite de l' envoi de troupes alors que rien ne nécessitait cette mesure; les Chrétiens, disait - il, avaient tenu une conduite exemplaire et ne s' étaient en rien écartés de la légalité, ils s' étaient dispersés, car il était ridicule de déployer tant de forces contre une poignée d' individus que la crainte seule retenait encore à Tzoubana, leur nombre les rendant incapables de toute résistance.

Je répliquai que je ne voulais pas discuter sur le degré de la légalité de la réunion, me bornant à rendre témoignage de la conduite tenue par les Chrétiens que, cependant, je croyais que, comme moi, il reconnaîtrait que, malgré cette légalité et cette bonne conduite, le commerce avait souffert et que la tranquillité était loin de régner en Crète; quant aux motifs qui avaient poussé l' autorité à amener des troupes, je déclarai n' être pas en droit de les demander, et j' ajoutai que, quant à moi, je ne pouvais que me féliciter de cette arrivée, persuadé que sans cela nous aurions pu avoir de graves désordres à déplorer. Monsieur Dickson fut aussi de mon avis et dit persister dans l' opinion que les chefs, en ne se séparant pas, se rendaient coupables et devaient seuls être responsables des malheurs que cette résistance pourrait amener; et rendit de nouveau hommage à la modération de l' autorité et aux mesures prises par elle des personnes dont il devrait actuellement comprendre la valeur. Hier encore, Ismaël Pacha était assis dans la pharmacie du Docteur Varoucha au grand déplaisir des Turcs et même des Grecs.

On espère voir arriver prochainement un fonctionnaire chargé de faire une enquête sur les événements qui viennent de se produire ici.

Agréez, l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,



Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Ὁ Ἰσμαὴλ Πασᾶς διὰ νέας προκηρύξεώς του καλεῖ τοὺς πάντας νὰ διαλυθοῦν. Ἀπειλεῖ μὲ τιμωρίαν τοὺς μὴ ὑπακούοντας καὶ προσπαθεῖ νὰ φέρῃ εἰς διάστασιν τὸ χριστιανικὸν στοιχεῖον τῆς Κρήτης μὲ τοὺς εἰς τὰ περίχωρα τῶν Χανίων συγκεντρωθέντας κρητῆτας ἀρχηγούς<sup>28</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 20.

Traduction de la proclamation du Gouverneur Général

Chrétiens de la Crète

Il y a plus d'un mois déjà que divers habitants des provinces se sont réunis près de la Canée pour signer une supplique adressée à S. M. notre auguste Souverain. L'autorité a montré une grande patience à la vue de ce mouvement et a attendu la pétition qui, après bien des délais et des retards, m'a été à la fin remise hier. J'ai promis aux personnes qui me l'ont apportée, conformément à la lettre qui m'était adressée m'expliquant les vœux des personnes assemblées, d'envoyer cette pétition à mon Illustre Gouvernement, puis je les ai invitées et leur ai conseillé de se dissoudre et d'aller chacun vaquer à ses propres affaires. Malheureusement, non seulement je n'ai pas reçu une réponse favorable, mais encore le rassemblement qui devait se dissoudre continue à exister. Si, comme dès le principe on l'a dit, le but de la réunion n'était autre que de signer la pétition, pourquoi, après qu'elle a été non seulement signée, mais encore remise, ne pas se disperser, puisque, quelle que soit la réponse qui sera donnée par le Gouvernement, elle devra être publiée.

L'autorité voit avec peine que ses conseils ne sont pas suivis. Tous connaissent, sans qu'il soit nécessaire de le démontrer, combien la situation présente cause des inconvénients, tant moralement que matériellement, pour le pays. En conséquence, et conformément aux ordres supérieurs reçus, l'autorité sera obligée, pour sauvegarder sa dignité et maintenir la tranquillité et la sécurité, de prendre des mesures sévères pour prévenir le mal,

<sup>28</sup>) Αὐτόθι, "Ἐνθ' ἄ. σελ. 128 - 129.

mais, comme le Gouvernement veut ôter tout prétexte à un malentendu ou à des fausses interprétations, il invite de nouveau les personnes réunies. 1<sup>o</sup> À toutes, de se disperser, sans aucune exception, et de ne se réunir de nouveau sous aucun prétexte ni en tout autre endroit. 2<sup>o</sup> Si elles ne se dispersent pas, il invite les provinces dont les habitants continuent à faire partie du rassemblement à faire connaître si c'est avec leur consentement qu'ils le font, ou de leur propre volonté, afin de savoir si l'autorité doit faire retomber directement sur les provinces, ou sur les individus seulement, la responsabilité de cette désobéissance dans les mesures qu'elle jugera bon de prendre.

Habitants de la Crète, si le rassemblement ne se disperse pas, le Gouvernement sera obligé de prendre des mesures propres à garantir la tranquillité publique, et le bon ordre; que les habitants tranquilles soient donc sans crainte, qu'ils s'occupent comme toujours de leurs travaux, qu'ils surveillent leurs céréales et leurs produits, qu'ils gardent les écoles et soient assurés que le Gouvernement sait que la majeure partie du peuple crétois n'est pas coupable, mais qu'une poignée d'individus, mus par des haines et des intérêts personnels, exposent seuls et compromettent les personnes innocentes. L'autorité, désireuse d'assurer la sécurité générale, tant pour les Chrétiens que pour les Musulmans, enverra des troupes là où elle le jugera nécessaire.

La Canée le 16/18 Mai 1866

Le Gouverneur Général de l'île de Crète

(Signé) Ismaïl

Νέον ὑπόμνημα τῶν Κρητῶν ὑποβάλλεται πρὸς τοὺς Προξένους τῶν Δυνάμεων. Παράπονα, ἀθετήσεις ὑπεσχημένων ἐκ μέρους τοῦ κατακτητοῦ, δίκαιαι ἀπειτήσεις τῶν ἐξεγερθέντων ἐκτίθενται δι' ἄλλην μίαν φοράν καὶ τεύεται ἡ χεὶρ διὰ τὴν βοήθειαν καὶ τὴν προστασίαν ἐκ μέρους τῶν δημοθρόσκων ἰσχυρῶν <sup>29</sup>.

\*Λοιπὸν ἐγγράφου 21.

#### Traduction

Monsieur le Consul,

Les soussignés, humbles représentants de toutes les provinces

<sup>29</sup>) Αὐτόθι, Ἐνθ' ἄ. σελ. 103.

de l' île de Crète, avaient depuis longtemps décidé qu' aussitôt qu' ils auraient terminé le mandat sacré qui leur avait été confié par la population chrétienne de l' Ile, ils engageraient les habitants réunis à se disperser et à rentrer dans leurs foyers. Ceci devait avoir lieu aussitôt l' envoi à S. M. notre Auguste Souverain de notre pétition. Si, d' après la décision de l' Assemblée Générale, quelques - uns des notables et des représentants de la population sont restés pour attendre, dans un endroit retiré, la réponse du Gouverneur Impérial, ils ont agi ainsi se rappelant que, par le passé, ils n' avaient pu faire parvenir par la voie la plus légale et la plus paisible leurs justes plaintes à leur Généreux Souverain; qu' ils avaient été repoussés et enfermés dans les prisons par les gouverneurs précédents, qui les poursuivaient comme malfaiteurs et insurgés.

Cependant, les soussignés, voyant la force et l' excitation de leurs compatriotes musulmans que rien ne peut ni justifier ni expliquer, et leurs assurances de leurs sentiments fraternels et sincères n' étant pas crues par eux, voyant aussi à la Canée des rassemblements de troupes et des préparatifs militaires qui n'ont aucune raison d' être, se retirent devant la force, desirant avant tout soustraire leur chère patrie aux suites qui pourraient être la conséquence malheureuse de ces mesures que leur conduite paisible et régulière est loin de mériter jusqu' ici.

Les soussignés croient cependant qu' avant de se retirer ils ont comme devoir sacré l' obligation de protester au nom de toute la population chrétienne de l' Ile contre toute tentative de l' autorité de vouloir, en semant la division parmi elle, démentir tout ce que contient de plaintes justes et incontestables la supplique à S. M. notre Auguste Souverain, plaintes que nous nous faisons fort de démontrer comme justes si le Gouvernement Impérial veut nous permettre de le faire; nous protestons, en outre, contre toute poursuite qui serait dirigée contre nous.

Nous osons espérer, Monsieur le Consul, que, dans une circonstance aussi malheureuse, vous ne nous refuserez pas votre philanthropique protection, et nous vous prions de transmettre et d' expliquer à votre puissant Gouvernement les motifs qui auraient causé ces injustes poursuites.

Agrééz . . . . .

La Canée le 21 Mai/2 Juin 1866

Les représentants des Chrétiens de la Crète (Suivent 30 signatures)



Ἡ ἀναφορὰ τοῦ Γάλλου Προξένου πρὸς τὸν Ὑπουργόν του εἶναι λίαν διαφωτιστικὴ τῆς δημιουργηθείσης ἤδη καταστάσεως ἐν τῇ νήσῳ.

Οἱ Χριστιανοὶ Κρητὲς ἀντιπρόσωποι ἐπισκέπτονται συχνὰ τοὺς Προξένους τῆς Ρωσίας καὶ τῆς Ἑλλάδος, ὁ δὲ Πρόξενος τῆς Ἰταλίας, ὕστερα ἀπὸ λόγον Κρητὸς καθηγητοῦ ἐπ' εὐκαιρίᾳ τῆς ὀνομαστικῆς ἑορτῆς τοῦ Βασιλέως τῆς Ἰταλίας, διάκειται πλέον συμπαθῶς πρὸς τοὺς χριστιανούς.

Ὁ Ἰσμαῆλ εἶναι ἀνίκανος νὰ συγκρατήσῃ τὴν κατάστασιν. Μεγάλῃ ἀνησυχία ἐπικρατεῖ πρὸς τὴν ἐπαυξάνουσαν διάφορα περιστατικά. Ὁ Διοικητὴς πομπωδῶς πηγαίνει καὶ ἐπισκέπτεται τὰ πολεμικὰ πλοῖα πρὸς καταπλέουσαν εἰς Χανιά.

Κυκλοφορεῖ ἡ εἰδησις περὶ βεβαίως ἀντικαταστάσεως τοῦ Ἰσμαῆλ ὑπὸ τοῦ Χουσνῆ Πασᾶ.

Ἡ κατάστασις περικλείει πολλοὺς κινδύνους. Μόνον ἡ ἄμεσος ἀντικατάστασις τοῦ Διοικητοῦ καὶ ἡ ἀποστολὴ εἰδικῶν διὰ τὴν εὑρεσὶν τῶν αἰτίων τῆς κινήσεως τῶν Κρητῶν καὶ τὴν ξέζετασιν αὐτῶν θὰ σώσῃ τὴν κατάστασιν<sup>80</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 22.

La Canée le 17 Juin 1866

Monsieur le Ministre,

J' ai l' honneur de transmettre à Votre Excellence la traduction d' une proclamation en turc et en grec du Gouverneur, affichée dans la ville et les villages. Cette proclamation est loin de remplir le but que devrait se proposer l' autorité, celui d' en imposer aux Chrétiens; on voit dans la modération des termes employés une preuve de l' embarras dans lequel elle se trouve.

Le 6 de ce mois, deux villageois m' ayant apporté une lettre portant pour adresse: «Aux Consuls de France, d' Angleterre et de Russie», j' ai refusé de la recevoir, voulant couper court à une correspondance qui, si elle était acceptée, ne servirait qu' à confirmer le bruit dont la proclamation du Pacha fait mention. Cette lettre a été, je l' ai apprise ensuite, laissée au Consulat d' Angleterre, le Consul étant absent. C' était une protestation contre la rentrée des Turcs en ville.

Depuis la dernière dépêche que j' ai eu l' honneur d' adresser à Votre Excellence aucune modification n' a eu lieu dans la po-

<sup>80</sup>) Αὐτόθι, Ἐνθ' ἄ. σελ. 131 - 134.

sition. Les Turcs craignant, après la proclamation en date du 27 mai/8 juin, de voir les troupes en venir aux mains avec les Chrétiens, ont abandonné leurs villages et se sont rapprochés de la ville. Les Grecs, de leur côté, se sont armés et tiennent la campagne. Leur nombre, tantôt faible, tantôt élevé, est impossible à connaître, le Pacha lui-même voulant, lorsqu'il parle, paraître l'ignorer.

L'excitation des esprits est très grande. L'attitude du Pacha n'est pas faite pour laisser espérer une prompte solution ; il est évident qu'il craint de prendre une détermination et qu'il cherche à parer le coup qu'il présume devoir le frapper. Les Turcs notables sont toujours tenus par lui à l'écart et ses conseillers sont encore ceux qui l'ont mis dans cette triste position. Il n'était question ces jours-ci en ville que d'un discours prononcé chez Monsieur le Vice-Consul d'Italie, le jour de la fête de son souverain. Un professeur hellène l'a remercié au nom de tous ses frères de l'appui qu'il leur avait donné et qu'ils n'ont rencontré qu'en lui. « Plus que la France et l'Angleterre, a dit l'orateur, l'Italie est sympathique aux Grecs et son représentant a bien su le prouver. L'Italie peut, a-t-il ajouté, comprendre nos misères car c'est le fait de l'affamé de connaître les angoisses de la faim ». Monsieur Colucci a répondu qu'en effet l'Italie avait toujours eu beaucoup de sympathie pour la Grèce et accepté, en le remerciant, les paroles de l'orateur qui a bu aussitôt à la santé du Roi Victor-Emmanuel.

Hier est arrivé, venant de Constantinople, le yacht impérial «Sultanié». Ce navire qui se rend, paraît-il, à Malte pour rentrer au bassin, a apporté, dit-on, des lettres au Gouverneur Général. La nouvelle de la destitution de Fouad Pacha a été aussi donnée comme certaine, son remplaçant étant, dit-on, Méhéméd Ruchdi Pacha.

Le 9 le Gouverneur Général a envoyé dire aux capitaines des divers villages voisins de la Canée de venir en ville le lendemain. Un nombre assez restreint s'est rendu à cette invitation et, après un court entretien dans lequel le Pacha n'a fait que répéter aux capitaines ce que contenait sa proclamation, le Gouverneur Général, accompagné de tous les membres des divers Medjlis et des capitaines, s'est rendu à bord du «Sultanié» pour le visiter.

Cette démonstration publique a été peu goûtée par la popu-

lation; certainement on ne peut que louer l' autorité de n' avoir dans le début eu recours qu' à la population pour faire rentrer dans l' ordre, mais maintenant, continuer à les flatter dans leurs chefs est d' une faiblesse que rien ne saurait justifier.

L' inquiétude qui, depuis près de deux mois, règne dans l' Ile, a mis dans la misère un grand nombre de familles qui, par crainte, ont abandonné leurs maisons. La conduite tenue jusqu' ici par les Chrétiens est loin d' offrir des garanties pour la tranquillité et il est à craindre que l' arrivée de la réponse du Gouvernement à leur requête ne soit le signal de désordres que l' autorité actuelle ne me paraît pas en mesure de pouvoir empêcher. Le seul moyen, selon moi, que le Gouvernement devrait prendre serait, sinon le changement immédiat d' Ismaïl Pacha, du moins l' envoi d' un fonctionnaire chargé d' une enquête sur les motifs de ce mouvement.

Les consuls de Russie et d' Italie, qui habitent Calepa, continuent à recevoir de nombreuses visites des Chrétiens. On remarque aussi que presque chaque jour le Consul de Grèce se rend chez le Consul Général de Russie.

Agréer l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Νέα προκήρυξις τοῦ Τούρκου Διοικητοῦ ἀπευθύνεται πρὸς τὸν Κρητικὸν λαόν. Μεστὴ ἀπὸ ἀπειλᾶς πρὸς τοὺς ἔξεγερθέντας καὶ πρὸς πάντα ὄπλισμένον, καθησυχαστικὴ διὰ τοὺς φιλησύχους.

Ἐἰς τὴν Ἰσραήλ ἀναγγέλλει τὴν ἔξοδον στρατευμάτων πρὸς τὰς ἐπαρχίας διὰ τὴν ἐπιβολὴν τῆς τάξεως<sup>81</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 23.

#### Proclamation du Gouverneur Général

Habitants de la Crète

La réunion que l' on dit s' être entièrement dissoute a laissé cependant des inquiétudes et des craintes qui durent encore. Cet

<sup>81</sup>) Αὐτόθι, Ἐνθ' ἄ. σελ. 135 - 136.



état de choses cause au pays des pertes journalières dont le commerce souffre. On reprend avec intention des bruits de toute sorte, pour semer la discorde et la peur, on fait voir des lettres avec de fausses signatures, et on dit que ces lettres viennent de tel ou tel endroit; on dit encore qu'avec le courrier telle ou telle nouvelle est arrivée, et on use de tous les moyens pour tromper le peuple et l'avoir avec soi. Le but de ces individus n'est autre que de nuire et de mettre l'Ile sens dessus dessous. Il ne faut donc pas ajouter foi à leurs mensonges et vous mettre en garde contre leurs mauvaises intentions. Que tous ceux qui ont quitté leurs maisons y retournent sans attendre, car ne pas le faire ne sert qu'à maintenir des idées injustes et fausses.

L'autorité veille et veillera toujours sur votre bien, si elle a envoyé des troupes dans diverses éparchies c'est pour protéger et rassurer les gens tranquilles et honnêtes, et si le besoin s'en faisait sentir, elle en enverrait encore. Que les Chrétiens n'inquiètent pas les Musulmans et qu'aucun Musulman n'inquiète les Chrétiens, car le coupable serait sévèrement puni. S'il arrivait une querelle entre deux individus ou plus des deux religions, il n'est pas nécessaire que tout le peuple s'en épouvante, car il existe une autorité et chacun est libre de s'adresser à elle et de lui soumettre sa plainte. L'autorité, désireuse que le pays rentre immédiatement dans la tranquillité, prend nuit et jour les mesures pour amener cette tranquillité et le retour à l'ordre; le peuple de la Crète comprend que la tranquillité est le plus précieux des biens, car elle seule amène le travail et soutient les écoles, tandis que l'agitation n'engendre que la misère. L'autorité a entendu dire que certains individus, poussés par la peur, ont pris les armes, mais il est certain que les hommes sensés et désireux de la tranquillité et de la prospérité de l'Ile ne suivent pas cet exemple qui n'est donné que par des perturbateurs. L'autorité, pour ces motifs, conseille et ordonne que personne ne porte aucune arme, car elle est décidée à punir quiconque en portera.

La Canée 27 Mai/8 Juin 1866  
Le Gouverneur Général de Crète  
Ismaïl Pacha

Μὲ νέαν του ἀναφορὰν ὁ Γάλλος Πρόξενος σκιαγραφεῖ τὴν ὁσημέραι ὀξυνομένην ἐν Κρήτῃ κατάστασιν. Οἱ Κρητῆς ἀρχηγοὶ φαινο-

μενικῶς διαλύονται εἰς τὴν πραγματικότητα ὅμως τὴν ἡμέραν ἐπιβλέπουν τὰς περιουσίας των καὶ τὴν νύκτα ἐπιστρέφουν εἰς τὰς θέσεις των.

Οἱ Τοῦρκοι τῆς ὑπαίθρου ἔχουν συναθροισθῆ περίξ τῆς πόλεως καὶ οἱ Κρῆτες εἶναι κύριοι τῆς ὑπαίθρου.

Φαίνεται ὅτι οἱ Κρῆτες ἔχουν γενικώτερον σκοπὸν εἰς τὸ κίνημά των καὶ τὸ ζήτημα τῶν φόρων εἶναι μόνον ἀφορμὴ.

Ὁ Ἰσμαὴλ ἀκόμη οὐδὲν ἐνεργὸν μέτρον λαμβάνει διὰ τὴν ὑφασιν τῆς καταστάσεως. Ἐπείγει ἡ ἀντικατάστασις του<sup>82</sup>.

Ἄριθμ. ἐγγράφου 24.

Le Canée le 17 Juin 1866

Monsieur le Ministre,

Le 14 de ce mois deux bataillons de rédifs sont arrivés, venant de Smyrne, l' un a été débarqué à La Canée, l' autre est parti aussitôt avec le Général Sabri Pacha, pour Candie. Cet arrivage porte à 10.000 hommes environ la garnison de l' Ile; sept navires dont un vaisseau et trois frégates sont aussi mouillés dans le golfe de la Sude.

D' autres troupes sont, dit - on, encore attendues de Constantinople. Devant de pareilles forces, il est impossible de comprendre la conduite de l' autorité flattant les Chrétiens et leur donnant ainsi à croire qu' elle a peur d' eux.

Malgré les déclarations plusieurs fois faites par les capitaines que tout rassemblement était dispersé, il est certain que les mêmes chefs contre lesquels le Pacha dans sa proclamation disait devoir prendre des mesures continuent à tenir la campagne. L' agitation, loin de diminuer, ne fait qu' augmenter et l' excitation des esprits gagne de jour en jour toutes les classes de la population. Les champs sont abandonnés et le commerce ne se relevera pas de longtemps des pertes que le mouvement occasionne.

Les Turcs des villages, craignant de voir les Chrétiens prendre les armes, se refusent à y faire retourner leurs familles qui continuent à être aux environs de la ville, les hommes se contentant d' aller de temps à autre le matin voir leurs propriétés et revenant le soir.

<sup>82)</sup> Αὐτόθι, Ἔνθ' ἄ. σελ. 137 - 140.

Le Pacha est visiblement embarrassé. Je ne crois pas qu' il puisse mettre un terme à cette position qu' il sait, en grande partie, due à sa mauvaise administration et qu' il cherche, par conséquent, à dissimuler le plus qu' il peut à son gouvernement. Livré aux Grecs, il espère, en continuant à les flatter, obtenir d' eux de rentrer dans l' ordre et il ménage peu l' argent pour parvenir à ce résultat, mais je doute qu' il puisse l' atteindre.

Je ne peux, d' après tout ce que je vois ici, que maintenir l' opinion que j' ai déjà formulée à Votre Excellence que la pétition des Grecs n' était pas le véritable motif du mouvement. Le mécontentement contre le Pacha avait commencé et j' ai la ferme conviction que ce mécontentement a été exploité en vue d' amener ici des complications à la Turquie; les nouvelles politiques sur lesquelles on espérait pouvoir compter n' ayant pas répondu aux calculs qui avaient été faits, il a fallu motiver aux yeux des Chrétiens, même trompés par les meneurs, l' appel qui leur avait été adressé; la pétition alors a été rédigée et remise.

Ne pas parler contre le Gouverneur Général était impossible, cependant, il fallait le ménager et éviter son changement immédiat; compromis comme il savait l' être, il était probable, en effet, qu' il ne prendrait aucune mesure énergique et qu' il laisserait ainsi le temps, dans l' espoir de pouvoir se justifier, aux affaires politiques de se dessiner et aux meneurs d' user l' effervescence qu' ils avaient su allumer, et qu' ils continuent à entretenir.

Tel est, Monsieur le Ministre, je crois pouvoir l' affirmer, le plan conçu dès le début, et les évènements prouvent que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures. Ismaïl Pacha ne sortira jamais de cette position et la solution d' un état de choses, qui a déjà trop duré, ne peut venir que d' un envoyé extraordinaire, investi de pouvoirs spéciaux.

Il serait à désirer que la Porte se hâtât de faire un choix et qu' elle comprît qu' il est de son intérêt de mettre fin à une agitation dont les suites peuvent avoir pour elle une grande importance et qui déjà lui a coûté tant d' argent.

Permettez - moi aussi, Monsieur le Ministre, d' appuyer sur la formation d' un dépôt de troupes, seul moyen d' obtenir, sans en venir à un désarmement difficile, la tranquillité de l' île de Crète.



Agrééz l'homage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre  
de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Νέαι τουρκικαὶ δυνάμεις φθάνουν διὰ πλοίων εἰς Χανιά καὶ Ἡ-  
ράκλειον ἐνῶ ἀναμένονται καὶ ἄλλαι ἐνισχύσεις. Διαδόσεις πολλαπλαῖ  
κυκλοφοροῦν εἰς τὴν πόλιν. Δὲν δύναται κανεὶς νὰ μάθῃ τὴν ἀλή-  
θειαν.

Ἐπληροφορήθην, γράφει ὁ Γάλλος Πρόξενος, ὅτι εἰς τὸν Βαφὲ<sup>33</sup>  
ἔχουν συγκεντρωθῆ δύο χιλιάδες χριστιανοί.

Ἐν τῷ μεταξύ ἀναμένεται ἡ ἀπάντησις τῆς Ἡύλης εἰς τὸ ὑπόμνη-  
μα τῶν Κρητῶν. Οἱ κατὰ τόπους Διοικηταὶ τῶν τουρκικῶν στρατευ-  
μάτων, ὡς ὁ Ὅσμάν πασᾶς, εἶναι δυσηρεστημένοι μὲ τὸν Γενικὸν Δι-  
οικητὴν Ἰσμαὴλ πασᾶν.

Πρόξενοί τινες τῶν Δυνάμεων, κατὰ τρόπον φανερόν, δέχονται  
Κρητᾶς, συνομιλοῦν μαζί των καὶ ἐν συνεχείᾳ οἱ συνομιληταὶ των ἀ-  
πέρχονται εἰς τὰ ὄρη νὰ εὔρουν τοὺς συντρόφους των<sup>34</sup>.

\*Αριθμ. ἐγγράφου 25.

La Canée le 24 Juin 1866

Monsieur le Ministre,

Trois nouveaux bataillons de rédifs sont arrivés cette semai-  
ne, deux viennent de Smyrne, l' autre de Constantinople. Qua-  
tre bataillons sont, dit - on, encore attendus.

Afin d' éviter l' encombrement en ville, hier cinq bataillons  
ont été placés sous des tentes en dehors des portes, trois envi-  
ron restent encore à la Canée.

A l' arrivée du dernier courrier, le bruit s' est répandu de  
l' envoi du Muchir Dervich Pacha comme Commissaire Impé-  
rial. Le Gouverneur, cependant, m' a assuré n' avoir rien reçu  
à ce sujet et a paru n' ajouter aucune foi à cette nouvelle, qui a  
été accueillie avec joie et prend de jour en jour plus de consi-  
stance.

<sup>33</sup>) Βαφές, Χωρίον Νομοῦ Χανίων εἰς ὃ πολλάκις συνεπλάκησαν τὰ τουρ-  
κικὰ στρατεύματα μετὰ τῶν Κρητῶν κατὰ τοὺς ἀπελευθερωτικούς ἀγῶνας.

<sup>34</sup>) Archives, "Ἐνθ' ᾧ. σελ. 141 - 143.

Depuis le dernier rapport que j' ai eu l' honneur d' adresser à Votre Excellence, la position, loin de s' améliorer, n' a fait qu' augmenter de gravité; personne ne veut comprendre la conduite de l' autorité. Les Turcs se refusent toujours à reconduire leurs familles dans les villages que les Grecs continuent, disent - ils, à parcourir en armes. Les bruits les plus opposés circulent chaque jour et il est impossible de connaître la vérité. Le Pacha, que j' ai vu, ne peut lui - même m' en assurer et dit, cependant, que les capitaines sont encore réunis et qu' une partie des Chrétiens est armée; quant aux mesures qu' il compte prendre il est impossible de les deviner, mais l' embarras dans lequel il se trouve est tel qu' il ne peut que difficilement le dissimuler. On a dit ce matin en ville qu' à Vafé 2.000 Chrétiens étaient rassemblés. Le Pacha, auquel j' ai envoyé demander si cette nouvelle était exacte, m' a fait répondre n' avoir reçu aucun avis du Mudir, mais que, depuis une dizaine de jours, il savait que cette réunion devait avoir lieu. Il est donc probable que ce bruit est fondé; que fera l' autorité en présence de cette nouvelle démonstration ?

Il est de mon devoir de signaler à Votre Excellence la bonne conduite tenue par les troupes. Osman Pacha, il est vrai, ne se ménage pas, car on le voit à toute heure parcourant seul la ville et même les villages, où des troupes ont été placées. Il paraît qu' une certaine froideur existe entre cet officier général et Ismaïl Pacha, dont, dit - on, le Vice - Amiral n' est pas, non plus, satisfait.

La réponse de Constantinople à la requête des Chrétiens est attendue avec la plus grande impatience. L' opinion générale, cependant, est qu' elle sera peu favorable.

Ces jours derniers, Ismaïl Pacha, informé qu' un prêtre, membre influent de l' Epitropie, se trouvait à Calepa, a voulu le faire arrêter, mais n' a pu y réussir. J' ai appris de source certaine que ce prêtre, après avoir résisté trois jours dans le village et avoir visité M. M. les Consuls de Russie, d' Italie et d' Amérique qui y habitent, est retourné à la montagne.

Agréez l' hommage du respect avec lequel j' ai l' honneur d' être,

Monsieur le Ministre de Votre Excellence  
le très humble et très obéissant serviteur  
A. Derché

Τῆς μετεώρου καταστάσεως τὸ νῆμα ἔμελλε τέλος νὰ διασπάσῃ ὁ ἄρειμάνιος μὲν, ἀλλὰ καὶ πάντοτε ἀπερίσκεπτος Κ. Κριάρης κατὰ τὴν 17 Αὐγούστου 1866 καὶ νὰ ἀποδυθῇ ἡ Κρήτη εἰς ἀγῶνα ἄνισον, ἀπαράσκευον, ἀκατάλληλον τῇ ὥρᾳ, ἀβέβαιον, ἀνωφελῆ ὅλως καὶ καταστρεπτικόν.

EMMAN. ZAMPETAKHS Δ. Φ.